

## **In Memoriam**

A la mémoire de ma défunte mère Christine KADINGA rappelée  
auprès de l'Eternel Dieu Tout Puissant.

**Thierry BUNGU ZUNGA**

## DEDICACE

A mon père Gérard BUNGU, qui a consenti tant de sacrifices depuis mon enfance jusqu'à ce jour de mon couronnement,

A Docteur BUNGU KAKALA, Stéphane BUNGU et son épouse Micheline BUNGU.

A mes frères et sœurs: Jean Pierre BUNGU, Espérant BUNGU, Guy BUNGU, Ika BUNGU, Solange BUNGU, Line BUNGU, Merveille BUNGU,

A ma très chère Paola DJAMBA,

Aux fruits des mes entrailles, afin qu'ils suivent mon exemple.

Thierry BUNGU ZUNGA

## AVANT-PROPOS

Nous voici au terme d'un travail qui couronne la fin de notre cursus universitaire, le chemin parcouru ne fut certes pas facile, il a été rocailleux, rocambolesques, glissant et parsemé d'épines. Ce travail est ainsi un fruit méritoire de nos après efforts tout au long de cette odyssée scientifique.

A ce deuxième pas que nous faisons dans le monde de publication marque ainsi un terme de notre deuxième cycle d'étude passée à la faculté des Sciences Sociales Administratives et Politiques. Par ailleurs, notre gratitude va droit à notre directeur, Monsieur le professeur " OMEONGA ONAKUNDU qui a bien voulu diriger ce travail. Ainsi qu'à notre chef des travaux Alain EDINKOM FALANG qui a assuré a toilette de ce travail scientifique avec tant de dévouements, l'accueil et la disponibilité dont il a fait montre à notre égard. Qu'ils trouvent ici le sentiment de notre reconnaissance.

Nous remercions tous les professeurs et le corps scientifique de la Faculté des sciences sociales Administratives et Politiques, qui ont accepté de subir un éternel martyr dans le seul but de former l'élite dont le pays a besoin demain. C'est donc un cri de détresse lancée aux gouvernants en vue d'améliorer tant soit peu les conditions de vie et de travail de ces monuments vivants.

Nous tenons également à témoigner d'une manière distinguée notre gratitude à Monsieur le Chancelier MAKAMBO KIKOSO pour son soutien et critiques constructives portés à ce travail.

Que nos compagnons de lutte avec qui nous eûmes dressé le front longtemps courbé et ce, dans le labeur, trouvent ici l'expression de gratitude de leurs bienfaits, soutien et conseil qui sont pour toujours gravé dans notre mémoire, notamment : Aimé YANGBA, Christian MBUY, Gloria DJIBU, Alain KABENGELE, Antony LOMBOTO, Fatou FATOUMA, Lady DJIDAY.

Thierry BUNGU ZUNGA

## INTRODUCTION

### 1. Présentation du Sujet

Les divers problèmes du monde ont obligés les Etats à se mettre en contact les uns les autres, soit pour résoudre leurs litiges, soit pour assurer la paix et sécurité au préalable mais aussi avec l'évolution du monde, la recherche du développement a poussé les Etats à élargir leurs relations au-delà de leurs frontières. Le sujet que nous traitons consacre les relations diplomatiques entre la République Démocratique du Congo et la République d'Angola car selon l'histoire ; les deux pays comme nous savons garder de part et d'autres des frontières nationales communes et différentes cultures communes.

Les réalités près et post guerre froide ont renforcé le tissage d'une relation solide au prix d'une stabilité politique interne de chacun des Etats. Les relations entre ces deux Etats sont longées de plusieurs événements qui ont soit, rencontré les intérêts de deux Etats voisins soit, par contre détériorer leur rapport dépendamment de temps et de régime politique.

En effet, aucun Etat au monde ne peut vivre en autarcie. Chacun a besoin de l'autre pour combler non seulement ses insuffisances mais aussi pour développer les liens de fraternité et de coopération. Celle-ci est conséquente comme la conflictualité aux relations des Etats dans le système international.

Cette coopération peut être bilatérale ou multilatérale dans divers domaines. Les Etats d'aire géographique éloigné ou rapproché s'engagent dans un accord pour chercher chacun le bien être de sa population.

C'est dans cette logique que l'Angola et la République Démocratique du Congo, deux Etats voisins et frères ont choisis l'option de la coopération pour raffermir leurs liens d'interdépendance.

Ainsi, les relations entre ces deux Etats naquirent bien avant l'époque des indépendances nationales. Ils ont tous deux été membres du Mouvement des Pays Non Alignés (MPNA) avant de se retrouver dans l'Organisation des Nations Unies sans omettre l'Organisation de l'Unité Africaine au niveau du continent.

Actuellement, les deux Etats sont membres de l'organisation sous-régionale à l'instar de la South African Development Community (SADC) ou ils mènent une coopération dans le cadre multilatéral et entretiennent aussi des relations au niveau bilatéral.

## **2. Problématique**

Dans un monde belliciste et concurrentiel où les Etats agissent, se démènent voire entrechoquent leurs intérêts au cours des relations internationales ; voilà pourquoi l'action diplomatique prend sens dans sa recherche des solutions harmonieuses faisant la juste part des intérêts des uns et des autres.

Comme nous venons juste de le dire dans les lignes précédentes, en relations internationales, il n'y a pas seulement la compétition marquée par les conflits comme stratégie mais également, la coopération qui recherche la paix entre les acteurs.

Ces acteurs coopèrent dans divers domaines sous la forme multilatérale symbolisée par trois Etats ou plus. La forme bilatérale concerne le type de coopération entre deux Etats.

C'est cette forme de coopération qui nous intéresse. La coopération bilatérale entre l'Angola et la République Démocratique du Congo qui connaît des hauts et des bas, considérant le manque de chaleur qui a caractérisé l'ensemble des rapports entre l'Angola en pleine guerre civile et le Zaïre du Président Mobutu. C'est ce qui expliquerait le soutien de Luanda au détracteur de ce dernier. Depuis la chute du régime Mobutu, tout semblait rouler sur des

roulettes. Luanda deviendra l'un des alliés de Laurent Désiré Kabila qui n'hésita pas à le soutenir pendant la guerre d'agression du 2 août 1998.

Sous cette période, il y' aura des actes conventionnels qui seront signés, matérialisant la coopération entre ces deux Etats. A l'avènement de son fils Joseph Kabila à la magistrature suprême suite à l'assassinat de son père, cette coopération va continuer son cours normal jusqu'à ce que certains problèmes liés aux frontières (terrestres et maritimes) mais aussi la problématique de l'exploitation commune des gisements pétroliers entre les deux pays constituent une entrave à cette coopération qui portait déjà ses fruits.

Ainsi, cette étude s'attèle à savoir si les Etats doivent coopérer pour les intérêts de leurs peuples ou selon leurs appétits égoïstes. Cette problématique nous est utile pour faire une analyse détaillée de rapport diplomatique et d'en dégager les perspectives pouvant aider les deux parties à privilégier plus ce qui les unissent, ce qui profite à leurs intérêts nationaux. Ceci permettra à l'Angola et la République Démocratique du Congo d'œuvrer dans le sens de la consolidation d'une paix durable, gage de l'intégration et du développement.

D'où, certaines questions essentielles méritent d'être posées :

- Quels sont les instruments juridiques qui matérialisent le rapport diplomatique entre l'Angola et la République Démocratique du Congo ?
- Quels sont les obstacles que rencontre la coopération bilatérale entre l'Angola et la République Démocratique du Congo ?
- Quel est le contenu du bon voisinage et son avantage dans le rapport diplomatique entre la RDC et l'Angola ?

C'est autour de ses questions que notre étude sera basée.

### **3. Hypothèses du Sujet**

Tout Chercheur présuppose au départ un point de vue, lequel constitue ce que l'on appelle l'hypothèse du travail. Ce qui revient de notre part d'éclairer la route que nous empruntons pour aller à la découverte de la vérité Scientifique.

Le dictionnaire Robert méthodique, définit l'hypothèse comme une proposition relative à l'explication des phénomènes, naturels, admise provisoirement avant d'être soumise au contrôle de l'expérience

Elle est également, une série des réponses supposé provisoire ou vraisemblable au regard des questions soulevées par la problématique.<sup>1</sup>

Dans le langage courant, le terme hypothèse évoque la présomption que l'on peut construire autour d'un problème donné.

Quant à Rezsóhazy, cité par SHOMBA l'hypothèse cherche à élaborer une vision provisoire du problème soulevé en évoquant la relation supposée entre les faits sociaux dont le rapport constitue les problèmes et en indiquant là de ces rapports.<sup>2</sup>

D'entrer de jeux, toute relation formelle, entre deux sujets du droit international nécessite d'avoir les fondements juridiques pour garantir cette relation, ainsi le rapport diplomatique entre l'Angola et la République Démocratique du Congo a des fondements juridiques, C'est-à-dire se matérialise par des instruments juridiques multisectoriels conclus entre les deux pays.

S'agissant de la deuxième préoccupation, cette coopération rencontre aujourd'hui des obstacles qui l'empêchent de se consolider et de porter d'avantage des fruits. Parmi ces obstacles, les problèmes frontaliers et pétrolier (la destruction des bornes frontalières par l'Angola et le déplacement de sa frontière à l'intérieur du territoire de la République Démocratique du Congo, plus précisément dans la localité Congolaise de KAHEMBA située dans la zone frontalière entre les provinces angolaise de lunda - Nord et celle de Bandundu (RDC), sans oublier le district de la LUKAYA dans la province du Bas Congo), l'exploitation unilatérale et illégale du pétrole se trouvant au plateau continental congolais par l'Angola, le problème également de

---

<sup>1</sup> Pinto et Grawitz, *Méthodes de Recherches en sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1978, p.362

<sup>2</sup>Shomba, K., *Méthodes de la recherche scientifique*, éd. MES, Kinshasa, 2003, p.41

ressortissant congolais refoulés en cascade par l'Angola sans même négociation entre les deux Etats.

Point n'est besoin de rappeler que la plupart de ces conflits lorsqu'ils deviennent ouverts entraînent des guerres qui sont très meurtrières et coûteuses en hommes aussi bien qu'en matériels.

Quant au contenu de principe du bon voisinage, ce principe a un contenu économique pour promouvoir la paix et l'économie entre la RDC et ses voisins (pays limitrophes).

Et afin, grâce à ce principe que les deux Etats ne sont pas confrontés directement malgré les divergences et les deux se sont accordé de soumettre les problèmes à la commission spéciale mixte. Celle-ci est un mécanisme politico – juridique et technique mise en place pour trouver les voies et moyens susceptibles d'aplanir les différends éventuels, écarter toutes éventualités des guerres insensées et ensemble trouver des solutions à l'amiable qui soient acceptées par tous.

Bref, les deux Etats privilégient les relations de bon voisinage et le non recours à la force, le règlement pacifique des différends.

#### **4. Choix et Intérêt du Sujet**

Pour bien choisir sa thèse de travail, le chercheur doit tenir compte de sa propre situation et l'opportunité du sujet à étudier, il n'est pas toujours facile de déterminer le sujet que l'on se propose de traiter néanmoins l'intérêt de notre travail n'est plus à démontrer dans la mesure où nous l'avons peu superficiellement abordé dans la page précédente.

Notre étude revêt un double intérêt à la fois scientifique et pratique. Son importance n'est plus à démontrer.

Sur le plan scientifique, cette étude couvre un domaine politique important surtout actuellement avec le nouveau départ de la diplomatie de développement et de la reconstruction de la troisième République, la coopération bilatérale et l'applicabilité du principe de bon voisinage s'avère important pour le pays et ses voisins. C'est dans ce contexte précis que nous tentons d'appréhender l'état des rapports diplomatique entre la RDC et la République d'Angola sur base du principe de bon voisinage.

Sur le plan pratique, cette étude est un outil important qui interpelle les Etats et les décideurs des deux Etats liés éternellement par le facteur géographique à prendre conscience du rôle combien important qu'ils jouent dans la région, gage d'une paix et développement durables. C'est dans ce contexte précis que la présente étude analyse de façon bien fouillée les différents axes ou domaines de coopération entre l'Angola et la République Démocratique du Congo, depuis l'accession de ces deux pays à l'indépendance.

## **5. Méthodes et Techniques**

### **a. Méthodes**

Tout travail Scientifique nécessite une méthode. Le choix de cette dernière s'opère par le Chercheur lui-même au regard de la problématique de son travail. La méthodologie doit ainsi aider à rendre compte des produits de l'investigation scientifique. Ces exigences ne se présentent plus en termes de soumission stricte à des procédures rigides, mais à la fécondité dans la recherche des résultats.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> VERHAEGEN B., cité par KINGHOMBE WA KINGHOMBE, Méthodes des Recherches en Sciences Sociales, Cours, G3 SPA, Fssap, Unikin, 2000, inédit

Pour Grawitz, la méthode renvoie à un ensemble d'opérations intellectuelles par lequel une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie.<sup>4</sup>

Ainsi, pour réaliser la présente étude, nous avons eu recours à la méthode dialectique et à celle de l'histoire immédiate. La méthode, dite méthode dialectique, telle que vue par le professeur Shomba est avant tout associée au concept de totalité en niant l'isolement entre les ensembles et leurs parties et en soulignant la réalité sociale de ses différents éléments. Elle tend à privilégier la recherche des contradictions au sein de cette réalité en mettant en relief, derrière l'apparence unité de réel, les tensions, les oppositions, les conflits, les luttes, les contraintes et les contradictions<sup>5</sup>.

Selon Madeleine Grawitz, cette méthode est la plus complète, la plus riche et semble-t-il, la plus achevée des méthodes conduisant à l'explication en sociologie, et partant de la constatation très simples des contradictions<sup>6</sup>.

Notre recours à cette méthode, nous a permis de mettre en exergue les antagonismes d'intérêts qui se créent entre l'Angola et la République Démocratique du Congo.

Ainsi, dès lors que l'on a pris conscience de cette contradiction, on cherche à la surmonter, à la dépasser, pour avoir une vision qui prenne en compte les deux politiques mais les rejette chacune au profit d'une nouvelle réalité. C'est à ce niveau, celui de la synthèse que la connaissance est meilleure.

---

<sup>4</sup> GRAWITZ.M., Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1990, P.20

<sup>5</sup> LABANA LA et LOFEMBE, B, recherche Scientifiques, éd. Cerduski, Kinshasa, 2009, p.77

<sup>6</sup> GRAWITZ, M., Op.cit, p.383

La méthode de l’histoire immédiate quant à elle tient sa place étant donné que nous sommes entrain d’exploiter une histoire encore vivante c’est-à-dire de 2001 à 2011. Et nous passons en revue cette coopération de 1975 à nos jours.

**b. Techniques**

Par technique, nous entendons l’ensemble des procédés exploités par le chercheur dans la phase de collecte des données qui intéresse son étude<sup>7</sup>.

La technique représente également les outils de travail utilisés et adaptés à un but défini. Elle est comprise comme « l’ensemble des procédés exploités par le chercheur dans la phase de collecte des données qui intéressent son étude.<sup>8</sup>

Dans cette étude nous avons utilisé la technique documentaire qui nous a servi à réunir, à classer et sélectionner la documentation nécessaire. Cette documentation est essentiellement constituée des ouvrages, journaux, revues, notes de cours, documents officiels, textes légaux...

**6. Délimitation du Sujet**

Dans la réalisation d’un travail scientifique, la délimitation du sujet est une opération très importante dans la mesure où elle détermine la valeur du résultat. En général, cette opération tient compte des contraintes matérielles, temporelles, documentation auxquelles le chercheur doit faire face.

Ainsi, pour des raisons d’efficacité et de précision, notre travail a été limité dans le temps et dans l’espace.

Du point de vue temporel, nous analysons la coopération entre l’Angola et la République Démocratique du Congo depuis la transition de 2001

---

<sup>7</sup> SHOMBA, K., Op.cit, 2006, p.62

<sup>8</sup> KUYUNSA. B et SHOMBA. K., Initiation aux Méthodes de Recherche en Sciences Sociales, Puz, Kinshasa, 1995, p.58

jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire depuis l'arrivée de Joseph Kabila au pouvoir en 2001 jusqu'à 2011, l'année qui marque la fin de son premier mandat 2011.

Cette délimitation temporelle se justifie par le fait que pendant cette période la République d'Angola et du Congo Kinshasa ont connue des relations diplomatiques tendues mais aussi amicales.

Et du point de vue spatial, notre analyse entre deux pays voisins et d'un même continent il s'agit de la République d'Angola et la République Démocratique du Congo constitue notre champ d'investigation.

## **7. Difficultés Rencontrées**

Ce travail a constitué de la bravoure, de la ténacité et de la persévérance parce que les données n'étaient pas faciles pour les obtenir, il fallait faire de vas et viens, de la diplomatie pour obtenir les informations nécessaires à nos recherches au Ministère des Affaires Etrangères, le non accès aux documents très utiles pour notre recherche, la lenteur de l'opérateur de saisi, il nous fallait de la patience et le moyen financier nécessaire pour réaliser un tel travail.

## **8. Plan Sommaire**

Outre l'introduction et la conclusion, la présente étude comporte trois chapitres :

- Le premier chapitre s'attèle sur les considérations générales. Dans ce chapitre nous aurons à définir les concepts clés de notre étude et de présenter les deux acteurs dans leurs différents aspects.
- Quand au deuxième chapitre, il retrace l'évolution de rapport diplomatique entre la République d'Angola et la République Démocratique du Congo depuis 2001 à nos jours, en passant à revue les origines, l'histoire, les fondements juridiques, sans omettre les axes prioritaires de ce rapport diplomatique.

- Et enfin, le troisième et le dernier chapitre se focalise sur l'application de principe de bon voisinage. fait une évaluation de la coopération entre l'Angola et la République Démocratique du Congo.

## CHAPITRE I : CONSIDERATIONS GENERALES

### SECTION I : Déblayage Conceptuel

#### § 1. Rapport Diplomatique

Contrairement aux relations internationales dans leur large entendement, les relations diplomatiques spécifiquement entre les gouvernements, entre ces derniers et les organisations internationales et d'autres sujets du Droit diplomatique, par l'intermédiaire des organes qualifiés pour ces relations (ministère des Affaires Etrangères et missions diplomatiques). Ces relations n'épuisent pas le concept diplomatique tels que définie dans cette étude. Elles sont multilatérales essentiellement entre deux gouvernements. Elles sont multilatérales lorsqu'elles ont pour cadre à la fois les organisations internationales et les grandes conférences internationales.

Les relations diplomatiques multilatérales aujourd'hui se développent largement avec l'aide des Nations Unies et des institutions du système des Nations Unies, un système qui a même modifié les structures internes des Etats comme ministère des Affaires Etrangères de manière que certains Etats ont pris l'habitude de créer des organes orientés vers la diplomatie multilatérale.<sup>9</sup>

#### § 2. Diplomatie

Selon l'encyclopédie libre, la diplomatie est la conduite de négociation entre les personnes, les groupes ou les Nations en réglant un problème sans violence, elle se rapporte habituellement à la diplomatie internationale, la conduite des relations internationales par l'entremise de diplomates professionnels.<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> KABAMBA WA KABAMBA, *Traité de Droit Diplomatique*, éd. Universitaires Africaines, Kinshasa, 2009, P.42.

<sup>10</sup> *Encyclopédie Libre* sur [www. Wikipédia](http://www.Wikipédia)

A première vue, plusieurs définitions ont été formulées à propos du concept « Diplomatie » mais l'objectif semble être le même et nous en retiendrons quelques unes qui ont particulièrement retenues notre attention.

Le terme « diplomatie » est issu du terme « diplôme » en grec, il signifiait à l'origine : l'acte plié en double et émanant des souverains, puis au temps moderne, il signifiait un acte juridique.<sup>11</sup>

Selon Larousse Encyclopédie 2003, le mot « diplomatie » désigne : science, pratique des relations internationales ou encore habilité, tact dans les relations avec autrui.<sup>12</sup>

Quant en ERNEST SATOW, la diplomatie est l'application de l'intelligence et du tact à la direction des relations officielles entre les Etats. Elle a pour but de concilier les intérêts du pays du diplomate avec ceux du pays où il est accrédité de maintenir haut l'honneur de sa patrie et de cultiver une mentalité internationale.<sup>13</sup>

Pour KORTEWEG.J, la diplomatie constitue un ensemble de règles objectives et des coutumes juridiques qu'on observe en temps de paix pour ordonner les rapports entre Etats souverains, elle est de certain point de vue un art notamment l'art de conduire des négociations internationales.<sup>14</sup>

S'agissant de MARTENS, il définit la diplomatie comme une science des relations extérieurs des Etats, et, dans sens le plus précis la science ou l'art de la négociation.<sup>15</sup>

RIVIER de sa part, la définit en trois sens différents : d'abord il la définit comme une science et de l'art de la représentation et de négociation. Ensuite comme une notion complexe comprenant soit l'ensemble des agents

---

<sup>11</sup> Professeur YEZI, cours de Droit Diplomatique et Consulaire, G3 RI, Fssap, Unikin, 2000-2001

<sup>12</sup> Larousse Encyclopédie 2003, Larousse, Paris, 2003

<sup>13</sup> SATOW E., cité par OMEONGA ONAKUDU, cours d'Histoire Diplomatique, G2 RI, Fssap, Unikin, 2009-2010 inédit

<sup>14</sup> KORTEWEG.J., in une diplomatie repensée pour la République Démocratique du Congo, vol, n°4, inédit

<sup>15</sup> MARTENS cité par ALBERT F., Essai sur la Diplomatie Nouvelle, éd.Pédore, Paris, 1950, p.10

diplomatique d'un pays. Et enfin comme une carrière ou une profession de diplomatie.<sup>16</sup>

Mais pour Gervais KABAMBA, la diplomatie est l'art d'attirer des sympathies à son pays et de l'entourer d'amitiés qui protègent son indépendance et aussi de régler pacifiquement les conflits internationaux essentiellement par la négociation.<sup>17</sup>

Quant à nous la diplomatie est l'ensemble de mécanisme qui ordonnent la recherche de la paix et garantissent les intérêts dans les rapports que les Etats entretiennent avec les autres sujets du droit international à travers les organes d'application qui leur permettent d'occasionner, d'attirer les amitiés et de régler pacifiquement des conflits internationaux.

### § 3. BON VOISINAGE

Le dictionnaire diplomatique définit le bon voisinage comme une proximité des personnes qui habitent près les uns des autres.<sup>18</sup>

Le bon voisinage est une relation ou une attitude d'attirer la sympathie avec les pays voisins, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un à l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir les forces pour maintenir la paix et la sécurité internationale.<sup>19</sup>

En termes de principe, le bon voisinage est défini comme l'ensemble de rapports d'amitié et de coopération avec les voisins semblables. Le cas échéants, la République Démocratique du Congo par sa culture, sa tradition et ses mœurs.<sup>20</sup>

Le bon voisinage fait appel à une contiguïté géographique existant entre deux Etats et consiste à ne pas poser des actes qui peuvent troubler l'ordre

---

<sup>16</sup> RIVIER, cité par YOKO YAKEMBE, Traité de Droit Diplomatique, éd. PUZ, Kinshasa, 1983, p.13

<sup>17</sup> KABAMBA WA KABAMBA, op.cit., 2009, p.36

<sup>18</sup> ZORGBIBE, Dictionnaire diplomatique internationale, PUF, Paris.1988, p.389

<sup>19</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, Recueil des textes pour le dialogue inter congolais, 42<sup>ème</sup> année, n<sup>o</sup> spécial, mai 2001, p.28

<sup>20</sup> TUATADILA NZAUNE VODA, la Politique Extérieure du Zaïre sous la 2<sup>ème</sup> République et l'intérêt national, ULK, 1993, p.23. inédit

intérieur d'un Etat tiers, de ne pas créer de foyers de tension sur son territoire voisins.<sup>21</sup>

L'exemple le plus pratique est celui des problèmes frontaliers entre la République Démocratique du Congo et la République d'Angola sur le territoire de KAHEMBA.

En ce qui nous concerne, le bon voisinage comme principe est l'ensemble des pratiques guidées sur la nécessité de concession d'intérêts réciproque constituant un modèle, une règle pour des relations harmonieuses entre les Etats voisins.

A l'instar de tout système juridique, le Droit international détermine les principes que ses sujets sont tenus de respecter dans leurs rapports et procédures à suivre. Il s'établit également la sanction des comportements contraires à ces prescriptions où le Droit international est composé d'un corps des règles d'action ou d'abstention applicable aux Etats et qui tirent leur fondement sur les principes de la souveraineté et d'égalité entre les Etats. La délimitation précise des frontières, l'usage régulier des espaces non appropriés (haute mer), la répartition des usages de l'eau d'un fleuve frontaliers, ...sont parmi d'autres des objets sur lesquels les Etats sont obligés d'entretenir des relations avec leurs voisins et même avec tous les Etats.

#### **§ 4. COOPERATION**

Plus d'un auteur ont défini la coopération chacun selon le caractère de son étude : Le petit Larousse illustré 2005 donne la définition suivante de la coopération comme « une méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de chacun à la gestion sont égaux et où l'excédent de gestion ou d'exploitation est reparti entre les seuls associés au prorata de leurs activités.

---

<sup>21</sup> YEWAWA, Cours de Droit International Public, G2 RI, Fssap, Unikin, 1994-1995, inédit

Selon Albert BOURGI, la coopération est un mode des relations internationales qui implique la mise en œuvre d'une politique donc d'une stratégie et d'une technique poursuivie pendant une certaine durée de temps et destinées à rendre plus intime, grâce à des mécanismes permanents.<sup>22</sup>

Selon le professeur MPWATE NDAUME, la coopération est une condition dans laquelle les acteurs participants prennent des mesures pour adopter leur comportements aux besoins des autres à travers un processus de coordination de politique, d'où la coopération peut-être aperçue comme l'antithèse du conflit.<sup>23</sup>

Pour Jean BARREA, la coopération ne consiste pas à agir pour l'autre mais bien avec lui, en vue de la satisfaction d'intérêts commun ou complémentaire.<sup>24</sup>

Selon KEOHANE, la coopération est « le processus par le quel des acteurs adaptent leur comportement aux autres acteurs, par voie de coordination des politiques respectives ».<sup>25</sup>

Quant à MILNER, la coopération, c'est lorsque « chaque acteur, en ajustant ses propres politiques, dans l'espoir d'obtenir lui-même des avantages, aident les autres acteurs à réaliser leurs objectifs ».<sup>26</sup>

Tandis que MERLE aborde la coopération comme un objectif à atteindre, dans une perspective de travail commun des Etats plutôt que de résolution isolée des problèmes.<sup>27</sup>

---

<sup>22</sup> Albert, BOURGI, la Politique Française de Coopération, tome XXX, éd. Organisation, Paris, 1979, p.13

<sup>23</sup> MPWATE, NDAUME, Cours de Théorie de la Coopération Internationale, L2 RI, Fssap, Unikin, 2009-2010, inédit

<sup>24</sup> LABANA, L, A et LOFEMBE, B., Coopération internationale : évolution et approches théoriques, Mediaspaul, Kinshasa, 2006, p.13

<sup>24</sup> idem, p.13

<sup>25</sup> LABANA, L, A et LOFEMBE, B., op.cit, p.13

<sup>26</sup> Idem

<sup>27</sup> ibidem, p.14

## § 5. Typologie de Coopération

A ce titre, il faut distinguer d'une part la coopération bilatérale c'est-à-dire celle qui se fait entre deux Etats indépendants et d'autre part, la coopération multilatérale, c'est-à-dire celle qui s'effectue entre un Etat et une O.I. La coopération internationale peut se définir comme étant une ou plusieurs actions ou même un ensemble d'actions conjointes, du point de vue bilatéral ou multilatéral, posées par les acteurs des R.I. dans divers secteurs de la vie des nations en vue de satisfaire à leurs besoins respectifs.

L'objectif de la coopération internationale est de contribuer à la résolution des problèmes internationaux de caractère politique, économique, social, etc. Il n'y a pas meilleur but de la coopération internationale que celui formulé par la communauté internationale aux termes du chapitre premier, article 1, alinéa 3 de la charte des Nations Unies et Statut de la cour internationale de justice qui stipule : « réaliser la coopération internationale en résolvant des problèmes internationaux d'ordre économique, social, etc. en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et de liberté fondamentale pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion »<sup>28</sup>.

De notre part, la coopération est donc la permanence des liens d'amitiés, la poursuite des relations entre organes internationaux dans un esprit de compréhension mutuelle et de confiance réciproque, grâce à des activités qui viennent, elle établit une intime association entre Etats en vue de normaliser leurs rapports et rendre mutuellement plus fructueux en consolidant leurs liens.

---

<sup>28</sup> BIYOYA MAKUTU KAHANDJA, *Théories et doctrines des R.I.*, G.3 R.I., FSSAP, U.T.B.C., 2007-2008, notes polycopiées, inédites.

**a. La coopération bilatérale**

La coopération bilatérale met en présence deux acteurs étatiques pour la réalisation des projets communs. Cette formule coopérative très fréquente et très efficace est jugée beaucoup plus conditionnelle et renferme des éventuels dangers dont le néocolonialisme dans le cadre d'une coopération bilatérale entre l'ex- métropole et le nouvel Etat. Ce dernier, en position de faiblesse, a du mal à préserver son indépendance.

**b. La coopération multilatérale**

La coopération dite multilatérale a deux niveaux. On parle d'une coopération multilatérale lorsqu'on est en présence des trois Etats ou plus sous une forme organisée. Les relations que mènent les Etats avec des institutions internationales telles que le FMI font aussi partie de la coopération multilatérale.

La coopération multilatérale, celle des organisations internationales respecte la souveraineté des Etats et l'égalité juridique des partenaires en présence. Tel est du moins, le principe. Ce qui justifie la préférence des pays en voie de développement à cette forme de coopération qui leur apporte un concours désintéressé parce que dénationalisée. Mais elle représente à peine 20% des moyens consacrés au développement, l'essentiel transitant par les canaux bilatéraux.<sup>29</sup>

**§ 6. POLITIQUE ETRANGERE**

Plusieurs auteurs ont défini la politique étrangère ou donné de diverses significations au sujet de la politique étrangère. Parmi eux nous avons sélectionné les auteurs ci-après :

Selon LABANA et LOFEMBE, la politique étrangère est considérée comme l'ensemble des orientations générales, des comportements

---

<sup>29</sup> NTUAREMBA, O, L., Cours de Droit International du Développement, L2 RI, UNIKIN, 2009 - 2010, p.122, inédit

d'un Etat dans les relations internationales. Ces orientations sont concrétisées grâce à une diplomatie.<sup>30</sup>

Marcel MERLE, définit la politique étrangère comme étant la partie de l'activité étatique tournée vers le dehors, c'est-à-dire qui traite, par opposition à la politique intérieure, des problèmes qui se posent au-delà des frontières.<sup>31</sup>

Pour MOSEAU cité par le professeur Diur Katond, la politique étrangère est l'ensemble des options fondamentales arrêtées par les organes supérieurs dont l'Etat dans ses relations avec le monde extérieur avec d'autres sujets de droit international que sont les Etats.<sup>32</sup>

Le professeur LOKULUTU avait défini la politique étrangère comme un effort continu pour maintenir et accroître la puissance de sa propre nation et pour restreindre ou réduire la puissance des autres.<sup>33</sup>

Selon le dictionnaire de la diplomatie, est l'ensemble des activités tournées vers l'extérieur pour la satisfaction des besoins nationaux. Il s'agit des activités d'un Etat qui concourent à la stabilité de la société internationale, par sa participation aux organisations internationales et d'autres instances internationales.<sup>34</sup>

La politique étrangère est la continuité de la politique interne à l'extérieure par l'entremise de la diplomatie.

Comme nous l'avons plus haut, politique étrangère revêt plusieurs définitions ou compréhension, tandis que le concept politique internationale apparait comme un contexte complexe souvent confondu avec : la politique étrangère et la diplomatie.

<sup>30</sup> LABANA et LOFEMBE, La Politique Etrangère de la République Démocratique du Congo : Structures, Fonctionnement et Manifestations, éd. SIRUIS, Kinshasa, 2009, p.1

<sup>31</sup> MERLE, M., La Politique Etrangère, PUF, Paris, , 1984, p.7

<sup>32</sup> DIUR KATOND, Cours de Théories des Relations Internationales, G2 RI, Unikin, 1996, inédit

<sup>33</sup> LOKULUTU B., Cours de Théories des Relations Internationales, G2 RI, FSSPA, Unikin, 2001-2002 inédit

<sup>34</sup> PANCRASCIO J, P., Dictionnaire de la Diplomatie, éd. Microbus, Paris, 1998, p.12

Il ya une nette différence entre la politique étrangère et la politique internationale.

La politique internationale est une politique commune menée par les Etats au sein d'une organisation internationale, dans un domaine précis pour donner une solution à un problème, tel que dans le domaine d'environnement.

Tandis que la politique étrangère est l'ensemble des activités tournées vers l'extérieur pour la satisfaction des besoins nationaux. Il s'agit des activités d'un Etat qui concourent à la stabilité de la société internationale, par sa participation aux organisations internationales et d'autres instances internationales.

Et la diplomatie est l'instrument de la politique étrangère, c'est-à-dire la politique

## **SECTION II : PRESENTATION DES ACTEURS**

### **§ 1. PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Un des pays de l'Afrique centrale est situé au cœur de l'Afrique, sa capitale politique est la ville province Kinshasa, ancienne colonie Belge de 1908 à 1960. Un Etat entouré des 9 Etats, il s'agit de la république centre africaine et le Soudan au Nord, à l'Ouest par la République du Congo, à l'Est par l'Ouganda, la Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et enfin au Sud par la Zambie et l'Angola. La République Démocratique du Congo a une population estimée à peu près de 65.000.000 d'habitant, sa monnaie est le franc Congolais et sa langue officielle c'est le Français. Signalons que la RDC est le premier pays francophone. Elle a quatre langues nationales : le luba, le swahili, le kikongo et lingala.

### § 1.1. Situation Géographique

Un pays situé au cœur de l’Afrique, à cheval sur l’Equateur, entre les parallèles 5°20’Nord et 13°28’Sud et le méridiens 12°10’ et 31°15’ de longitude Est. Avec une superficie des 2.345.095km<sup>2</sup> qui la place 2<sup>e</sup> rang Africain après l’Algérie.

Elle est entourée par 9pays voisins où elle partage 10.250km avec ses voisins : au Nord par la République Centre Africaine et le Soudan ; à l’Est s’aligne par l’Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie ; au Sud allongée par la Zambie et l’Angola et enclavé, par l’Angola et la République du Congo.

Le relief rappelle un amphithéâtre dont l’arène, quasiment bloquée dans le centre-ouest, est une cuvette forestière d’environ 250.300m d’altitude vraisemblable vestige d’un lac préhistorique disparu depuis des millénaires.<sup>35</sup>

Au départ de cette immense dépression centrale, le sol s’élève progressivement vers l’Est, le Sud et le Nord, pour constituer des ensembles distincts au fur et à mesure qu’on s’éloigne de la cuvette centrale.

Du Sud au Nord sur la frontière orientale, la ligne de crête séparant les bassins du Congo et Nil se raccorde au Nord-est avec les plateaux des Uélé. Des montagnes aux sommets couverts de neige éternelle (Ruvenzori 5119) constituent en une imposante chaîne de montagnes dont certaines abritent des volcans en activité tels que le Nyiragongo et le Nyamulargira. Cet ensemble loge de grands lacs de l’Est Africain. Les abords Sud de la dépression sont le domaine des plateaux du Kwango et du Kasai couverts de savanes à la galerie forestière convoyeuse des cours d’eau. En quittant le sud vers le Sud-est, les plateaux cèdent la place à un bastion de massifs coupés de dépressions. La

---

<sup>35</sup> KABEYA TSHIKUKU., L., l’Economie de Développement, G2 Economie, Fac EG/ Unikin, 2010-2011, cours inédit

dominante du relief à l'Ouest est formée par les monts de cristal qui arrêtent la plaine côtière.

Le climat est généralement chaud et humide dans la partie équatoriale du pays. Il y pleut toute l'année, plutôt tropical avec une saison sèche et une saison de pluies au-delà du 3° parallèle. Un climat tempéré d'altitude règne sur les régions montagneuses et hauts plateaux du Nord-est et du Sud-est. Les températures moyennes annuelles sont généralement élevées et baissent quand on pénètre le pays par l'océan : 25° à la cote, elles se situent entre 24° et 25° dans le Nord à l'Ouest et au Kivu, et atteignent 20° sur les hauts plateaux du Kasai et du Katanga.

La végétation se calque presque sur cette physionomie climatique à la forêt dense de région équatoriale succède la forêt claire des tropiques qui vers le sud et sud-est, est remplacée successivement par la savane boisée et la steppe.

L'hydrographie est dominée par un immense fleuve dont le bassin couvre 3.684.000 km<sup>2</sup>, né dans les plateaux du sud-est, il parcourt le pays du sud-est au Nord et redescend sur près de ¾ de la frontière à 6° de latitude Sud. Ce fleuve, véritable épine dorsale qui traverse le pays en arc de cercle, forme avec les nombreux affluents qui l'aliment, un réseau hydrographique très dense qui lui permet de maintenir toute l'année un débit régulier et abondant de 40.000 m<sup>3</sup> seconde.

Par son débit, il se place en 2<sup>e</sup> position mondiale après l'Amazone. Par la longueur de son cours, le fleuve Congo est 5<sup>e</sup> après le Nil, suivi de loin par l'Amazone, le Mississippi et le Yang Tseu-Kiang.

### **§ 1.2. Situation Démographique**

La RD du Congo est composé de 10 provinces plus la ville province de Kinshasa qui est également la capitale du pays. Et ces provinces sont : Bas-

Congo, Bandundu, Equateur, Province Orientale, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Katanga, Kasai-Oriental et Kasai-Occidental.<sup>36</sup>

Les provinces sont subdivisées en district et villes, les territoires pour les milieux ruraux, ceux-ci en collectivités, groupements et secteur.

Jadis, propriété privée de Léopold II de 1885 en 1908 sous la dénomination de l'Etat indépendant du Congo(EIC), en suite elle devient Congo Belge de 1908 en 1960, l'année de s'accession à l'indépendance nationale, précisément le 30juin 1960 sous la dénomination de République du Congo pour devenir ensuite République du Zaïre en 1971 en suite République Démocratique du Congo avec la révolution de 17mai 1997.

La population Congolaise est très fortement concentrée en ville, plus particulièrement à Kinshasa où nous remarquons une forte concentration de 20 fois supérieure à la moyenne nationale, avec une densité moyenne de 14,7hab au km<sup>2</sup>, dans le Bas-Congo et Kivu montagneux où elle est très respectivement de 41,1 et 24,4 hab. au km<sup>2</sup> les faibles densités s'observent autour de 9,5hab dans le Nord-Kivu et la Province Orientale, le Katanga et l'Equateur, et généralement dans les milieux ruraux.

La République Démocratique du Congo a plus des 300 tribus composent des cinq principaux groupes ethniques de l'espace socioculturel congolais.

- Les Bantous au Sud de l'Equateur occupent 2/3 du territoire
- Les Soudanais peuplent le Nord du pays
- Les Pygmées se retrouvent dans la forêt équatorial, ses abords à l'équateur au Kasai Orientale et au Kivu

---

<sup>36</sup> KABEYA TSHIKUKU., L., op.cit.

- Les Nilotiques, peu nombreux, vivent dans le Nord-est
- Les Hamites pasteurs, se trouvent le long de la frontière Est.

La langue officielle de la RDC est le français, les langues nationales ou véhiculaires importantes utilisées dans les communications sociales et les commerces sont le lingala jadis considérée langue d'armée et parlé au Nord du pays, le kikongo à l'Ouest, le tshiluba dans les savanes du centre et le swahili sur la partie Est du Nord et Sud et de l'armée actuelle.

### **§ 1.3. Ressources Naturelles**

Dieu a abandonné toutes ses richesses en RDC, en voyant seulement son sol et sous-sol, vous confirmerez notre thèse. En raison de sa végétation et son climat, le pays cultive et produit

La production minière, qui a commencé voilà plus d'un siècle, a joué un rôle important de la gestion économique de la RDC durant l'époque coloniale et après l'indépendance jusqu'à la fin des années 1980. En effet, le sous-sol de la RDC compte parmi les plus riches au monde au regard de la géologie et de la minéralogie. Étant donné cet avantage naturel, la défaillance de l'économie de la RDC est généralement attribuée à la « malédiction des ressources naturelles ».

La RDC possède des gisements contenant une cinquantaine de minerais recensés, mais seulement une douzaine de ces derniers est exploitée: le cuivre, le cobalt, l'argent, l'uranium (par Areva), le plomb, le zinc, le cadmium, le diamant, l'or, l'étain, le tungstène, le manganèse et quelques métaux rares comme le coltan. La RDC extrait également de son sous-sol des diamants. Les réserves sont très importantes, ainsi le pays possède la deuxième réserve mondiale en cuivre avec 10 % du total recensé sur la planète et surtout les plus

importantes réserves de cobalt (près de 50 %). Les recettes d'exportations atteignaient en 1990 environ un milliard de dollars américains<sup>37</sup>.

La RDC est le 4<sup>e</sup> producteur mondial de diamants (un quart des réserves mondiales) durant les années 1980 et cette activité constitue encore la majorité des exportations (717 millions d'USD, soit 52 % des exportations en 1997 )Les principales exploitations de cuivre et de cobalt (un tiers des réserves mondiales) sont régies par une entreprise publique, la Gécamines. La production de la Gécamines a continué de baisser au cours des années 2000, en raison de la morosité du marché du cuivre.

La RDC possède aussi de l'or en quantité respectable, elle possède surtout les trois quarts des réserves mondiales de coltan, un composant essentiel pour les circuits des téléphones et des ordinateurs portables. La province minière du Katanga reste une des régions du pays les plus dynamiques, notamment grâce aux activités de l'industriel George Forrest. Les exploitants chinois des fonderies de cuivre du Katanga auraient quitté le pays à la baisse des prix du cuivre consécutive à la crise. L'uranium est exploité par Areva<sup>38</sup>. Les espoirs de croissance reposent sur l'industrie extractrice, en particulier l'exploitation minière, mais cette dernière ne tire que partiellement profit de la grande richesse du sous-sol du pays. En 1997, le secteur secondaire ne comptait que pour 16,9 % du PIB.

La RDC est également un producteur de pétrole (24 000 barils par jour en 2003), les lieux d'extraction se localisant principalement sur la côte (terminal du Port de Banana). La région du Lac Albert abrite également un important gisement que l'Ouganda envisage d'exploiter<sup>39</sup>.

---

<sup>37</sup> <http://fr.Wikipedia.org/%c3%conomie> de la R%c3%A9publique.d%c3%A9

<sup>38</sup> <http://fr.Wikipedia.org/%c3%conomie> de la R%c3%A9publique.d%c3%A9

<sup>39</sup> idem

Avec une concession minière de plus de 18 800 km<sup>2</sup> pour le cuivre, la Gécamines était la principale entreprise minière du pays et fournissait en 1980 environ 66 % des recettes budgétaires de l'État et 70 % de ses recettes d'exportation. Pendant plus de 30 ans, cette entreprise a été un des moteurs principaux de l'économie congolaise, à côté de groupes de moindre importance : Zaïre-Etain (détenu à 50-50 par l'État et par Géomines belge) qui exploitait la cassitérite (aujourd'hui disparue); l'Office des mines de Kilo-Moto (société d'État) assurant l'extraction de l'or; la société congolaise Miba (avec une contribution de l'ordre de 20 % à celle de la Gécamines dans les années 1980). Mais la production minière industrielle s'est effondrée avec la Gécamines, dont la production en cuivre est passée de 465 000 tonnes (à 2 855 USD la tonne, en 1990) à 19 000 tonnes (à 1 800 USD la tonne en 2002) entraînant des conséquences économiques et sociales importantes<sup>40</sup>.

Les mesures de restructuration et de libéralisation du secteur minier prises depuis 2004 sur l'ensemble du territoire national n'ont rien donné<sup>41</sup>, d'autant plus qu'on a assisté à l'expropriation des terres des paysans au profit de nouvelles concessions minières, à la fraude généralisée et aux contrats léonins. Une commission d'experts nationaux à l'initiative du gouvernement, avec l'appui des services internationaux spécialisés a été mise en place afin d'enquêter sur les différents contrats signés avec les multinationales, et aurait conclu que l'État avait été bradé et spolié avec la complicité de plus hautes autorités. Les contrats miniers ont été révisés, Kinshasa souhaitant en particulier augmenter la participation de l'Etat au capital de Tenke Fungurume, une firme américaine présente au Katanga <sup>42</sup>

---

<sup>40</sup> <http://fr.Wikipedia.org/%c3%conomie> de la R%c3%A9publique.d%c3%A9

<sup>41</sup> Idem

<sup>42</sup> Ibidem

Les richesses agricoles suivantes : arachides, bananes, bois, cacao, café, thé, canne à sucre, coton, manioc, maïs, riz, tabac, caoutchouc, quinquina, et autres produits du palmier.

Les communautés rurales vivent des activités suivantes : l'élevage, la pêche, la chasse et artisanat.

Les espèces rares des animaux, des arbres dans le forêt et la richesse des espèces dont regorge la faune congolaise font du pays un lieu touristique attirant.

Les ressources minières que renferme le sous-sol congolais rapportent au pays près de 80% des entrées en devises et ont permis d'installer une industrie métallurgique basée sur le cuivre, le cobalt, le cadmium, l'étain, l'or et le zinc. Outre les métallurgies, le pays a les industries alimentaires et brasseries, tissage de coton, fabrication métalliques, acières, chantier naval, exploitation forestières, raffineries de pétrole, bouteille, savonnerie, fabriques d'explosif, cimenterie pour citer que les principales ont vu le jour et occupent une bonne partie de la population des villes et grands centres.

Un riche potentiel énergétique a pu être utilisé à partir du réseau hydrographique pour l'érection sur le fleuve Congo du barrage d'Inga capable de produire 20% de l'énergie hydroélectrique du monde. La production électrique de grandes centrales s'élève à près de 2500MW. La riche hydrographie de la RDC lui confère un potentiel hydroélectrique estimé à 100 000 MW, soit 13 % du potentiel hydroélectrique mondial. La puissance installée totale est évaluée actuellement à 2 516 MW, soit 2,5 % du potentiel total pour une production moyenne possible de 14 500 GWh. La production effective n'est actuellement que de 6 000 à 7 000 GWh. L'hydroélectricité représente 96 % de la production d'électricité, les 4 % restants étant fourni par des centrales thermiques de faible puissance situées, pour la plupart, dans des

zones isolées. Les barrages d'Inga, sur le fleuve Congo, sont la principale source de production d'énergie hydroélectrique. Cet ensemble comprend aujourd'hui deux centrales ayant une puissance totale de 1 775 MW : Inga 1 avec 6 groupes totalisant 351 MW, Inga 2 avec ses huit groupes totalisant 1 424 MW). Dans son état définitif, le complexe d'Inga fournirait plus de 25 % de la production mondiale d'énergie électrique d'origine hydraulique.

L'apport potentiel des centrales d'Inga est obéré, leur production ne dépasse pas 40 % de leur capacité. Une bonne partie de cette production est destinée à l'exportation, laissant ainsi la demande locale insatisfaite. Cette situation fait que le taux d'accès des populations à l'électricité est de 1 % en milieu rural, 30 % pour les villes et 6 % sur le plan national alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est de 24,6 %) <sup>43</sup>.

Les voix de communications sont assurées par les grandes possibilités qu'offre un important réseau fluvial de 14.000km de voies navigables qui aboutissent aux portes de Matadi, Boma et Banana, un réseau routier de 145.000km et 5250 km de chemin de fer, un dense réseau arien constitue d'aéroports nationaux dans chaque région et internationaux à Kinshasa, Kisangani, Goma, Lubumbashi, et Gbadolité.

La République Démocratique du Congo n'a pas une religion d'Etat, mais reconnaît officiellement les cultes Catholiques, Protestant, Islamique, Kimbanguisme et réveil. La monnaie est le Franc Congolais.

#### **§ 1.4. Situation Socioéconomique**

Avant la colonisation, les régions du Congo participaient eux aussi au commerce triangulaire. Le royaume kongo a prospéré grâce à la vente des esclaves aux Arabes, Européens et Américains.

---

<sup>43</sup> <http://fr.Wikipedia.org/%c3%conomie> de la R%c3%A9publique.d%c3%A9

Depuis la colonisation belge jusqu'aux années 1974, l'économie congolaise est extravertie, car fortement tournée vers l'extérieur. Les produits miniers, véritable plaque tournante de cette économie en dehors de l'agriculture était sans industrie de pointe parce que les colonisateurs et même les indépendantistes n'ont pas pu les développer. Ces produits miniers exportés, reviennent importés sous des formes finies. Les principales exploitations du cuivre et de cobalt sont dominées par la Gécamines et ses partenaires. Le diamant industriel est extrait par la MIBA.

Cependant, les différents conflits armés que connaît le pays favorisent l'exploitation illégale et l'exploitation de ces produits miniers sous d'autres cieux. Certains analystes n'hésitent pas à attribuer le malheur du Congo à son sous sol car disent-ils, l'enjeu de la guerre et l'insécurité à l'Est du Congo est le contrôle des ressources minières.

La floraison de l'économie zaïroise n'a pas fait plus de deux décennies. Peu après, l'on a assisté à l'effondrement du secteur économique qui a causé aussi celui de l'Etat. Le pays passe de l'une des puissances économiques de l'Afrique Centrale à une économie moins intéressante pour les investissements étrangers. En 1974, faisant suite à sa politique de retour à l'authenticité, le Président Mobutu adopte les mesures de zaïrianisation consistant à la nationalisation progressive des biens commerciaux et propriétés foncières appartenant à l'étranger pour les distribuer à l'élite politico - commerciale proche de sa personne.

Cette zaïrianisation était un coup fatal pour l'économie du pays qui devait en même temps faire face au boom pétrolier, à la fermeture des voies de sortie des produits miniers du Katanga vers le sud (suite au déclenchement en 1975, de la guerre d'indépendance en Angola) et à l'effondrement de la production nationale.

Cette situation inaugure une série d'inflation incroyable. Le pouvoir d'achat de la population observe une chute libre en dépit des plusieurs programmes de stabilisation macro économique mis sur pied. Le gouvernement tente avec l'aide des institutions de Bretton Wood de dévaluer la monnaie nationale, de contrôler les prix, sans amélioration du cadre macro économique. Et l'Etat qui est abandonné par d'autres de ses partenaires n'a pas des ressources pour remonter la pente et c'est son déclin.

Au début des années 1993, c'est le dysfonctionnement économique faisant suite à l'échec de la réforme monétaire. Entre temps, une paupérisation généralisée s'installe dans le pays. L'Etat devient incapable de financer ses propres dépenses, de payer ses fonctionnaires et d'offrir les biens et services publics de base. Le Congo devient l'un des pays les plus pauvres de la planète avec un endettement excessif. C'est alors qu'en 2003, le gouvernement va s'inscrire au programme d'allègement de la dette dénommé PPTE (Pays pauvres très endettés). Après des multiples tractations avec le FMI et la Banque Mondiale, plus le club des créanciers de Paris, c'est en cette année 2010, qu'il vient d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE (un allègement substantiel de plus de 90% de la dette extérieure). Ce qui redonne au pays une crédibilité au niveau du monde financier international. Ce soulagement doit être capitalisé pour faire décoller l'économie congolaise longtemps dominée par le secteur minier, l'économie des plantations ayant été ravagée par les effets pervers de la Zaïrianisation et des conflits armés. Croyons donc que la fiscalité trouverait sa place et que les ressources autres fois allouées au service de la dette seront affectées aux secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, l'agriculture et développement rural.

Ceci contribuerait à lever le paradoxe de la République Démocratique du Congo, un pays aux diverses richesses mais dont le niveau de vie de sa population ne reflète pas.

## § 1.5. Situation Historico-politique

### 5.2. Politique<sup>44</sup>

Il sied de signaler que la RDC après son accession à la souveraineté internationale, le pays a connue de crises terribles.

De 1960 à 1965, le pays va traverser une période terrible depuis son existence. Le pays sera fragilisé par la mutinerie, des rebellions, des sécessions, des désordres politiques, des assassinats des acteurs politiques, de coup d'Etat militaire.

De 1965 à 1990, le pays sera dirigé par un système politique dictatorial, il y aura l'instauration de parti unique, la Zaïrianisation des entreprises, la répression des acteurs politiques, des élections au candidat unique, une accentuation de la corruption et de détournement de biens publics. Signalons aussi que cette période est caractérisée par l'essor de la diplomatie congolaise, la construction des quelques infrastructures telle que le Barrage d'Inga, le pont Marechal, palais du peuple,...

De 1990 à 1997, cette période sera caractérisée par les troubles, des villes mortes, des pillages, des massacres des étudiants, des marches contre le pouvoir en place, des crises politiques et institutionnelles, la rébellion à l'Est du pays ce qui conduirait la chute de régime du Marechal qui dura 32ans.

De 1997 à 2001, le pays sera dirigé par un président rebelle Laurent Désiré Kabila, ce dernier va diriger le pays avec l'ordonnance loi, il suspend tout les partis politiques, il favorisa plus la coopération sud-sud et entama le processus de la reconstruction nationale, malheureusement en aout 1998, le pays sera agressé par les rwandais, les Burundais et les Ougandais mais également il y aura des rebellions au nord, à l'Est. Le 16 janvier 2001, le président Laurent Désiré Kabila sera assassiné dans son bureau de travail et sera remplacé par son

<sup>44</sup> MUSAO CELESTIN, Histoire Politique du Congo, G1 RI, FSSAP, UNIKIN, 2008-2009, Note de Cours, inédit

fils Joseph Kabila, qui ce dernier va se lancer à la quête de la paix, à la réunification du pays, à la pacification du pays, à l'ouverture au monde, et à la reprise de négociation avec les belligérants. Avec la médiation de la république sud Africaine, le gouvernement et les rebelles vont signer l'accord global inclusif. Grace à cet accord, que le pays va organiser les élections. Enfin de mettre terme à la crise de légitimité de pouvoir.<sup>45</sup>

## **Section II : PRESENTATION DE L'ANGOLA**

### **§ 1. Situation Géographique**

Entre l'Afrique Centrale francophone et l'Afrique Australe Anglophone se trouve l'Angola. Ce territoire de 1.246.700 km<sup>2</sup> avec 13 millions d'habitants est limité au nord par la République du Congo ; à l'Est par la province du Katanga (République Démocratique du Congo) et la Zambie ; au Sud par la Namibie ; à l'Ouest enfin par l'océan atlantique.

De ses frontières terrestres estimées à 5. 198 km, il partage 2 .511 km avec la République Démocratique du Congo, 1376km avec la Namibie, 1. 110 km avec la Zambie et enfin 201 km la République du Congo.

Précisions que la partie Nord de l'Angola, Cabinda, est une enclave séparée du reste du pays par une bande de terre de la République Démocratique du Congo et l'estuaire du fleuve Congo.

Le continent ayant fait l'objet du partage à Berlin (1885), la partie Angolaise était cédée au Portugal. Bien avant les historiens nous apprennent que le royaume de Loango avait obligation d'épouser une princesse congolaise<sup>46</sup>

Du point de vue historique, les peuples Kongo des deux pays ont fait parti du puissant royaume Kongo avec une vaste capitale, mbanza- Kongo, située dans la province de zaïre en Angola.

<sup>45</sup> MAKAMBO KIKOSO, L'Implication des Accords Sino-congolais sur les Relations Diplomatique entre la RDC et la Belgique, TFC, RI, Fssap, Unikin, 2007-2008, p.17, inédit.

<sup>46</sup> Pierre A, MOSER, La Révolution Angolaise, société l'Action d'édition et de presse, Tunis, 1966, pp.11-12.

Parlant des reliefs, deux régions s'opposent. Un relief varié s'élevant en gradins (revers du plateau) depuis l'étoile plaine côtière (200km maximum de large) vers des plateaux et massifs intérieurs. Le point culminant est moro de Môco à 2.620, mètres.

L'ensemble le plus massif est le plateau congolais qui déborde à l'Est les frontières de l'Etat. L'altitude moyenne y est de 100 m. A l'Est, se trouve le bassin de très grands fleuves vers l'océan indien. Le plateau est situé directement sur le bouclier granitique qui contient très peu de structure sédimentaire

En ce qui concerne le climat situé entre le tropique du capricorne et l'équateur, l'Angola est le pays le plus étendu au Sud du Sahara. Il connaît de fortes variations de température. Plus l'on avance vers le Nord, plus les précipitations sont importantes.

Au Nord, le climat est tropical humide avec la présence d'une saison sèche qui s'étend de juin à septembre ou le temps est très varié. Les Angolais parlent d' « hivernage ». Plus on avance vers le tropique, plus le climat est désertique. Le désert de Namibie est l'un des plus anciens, les plus secs du monde. Ce n'est pas un désert de sable mais d'erg. Ici le plateau du climat tempéré modifie ces données.<sup>47</sup>

Le long de la côte passe le courant de Benguela. Depuis la côte Angola- Namibie, un brouillard se dessine au dessus de la mer quand la plage elle-même est dégagée. La côte est ainsi très sèche.

La présence du plateau suscite des précipitations au sud, dans la région de Huambo. Les plaines côtières sont relativement sèches et reçoivent annuellement environs 300 millimètres de précipitation. Le climat est particulièrement humide dans l'enclave équatoriale de Cabinda.

---

<sup>47</sup> EVELYNE BADIKA, la Coopération Bilatérale entre la RDC et l'Angola, Mémoire, RI, Fssap, Unikin, 2009-2010, p.15, inédit

Le sol et le sous- sol sont d'une importance capitale parce qu'ils permettent l'agriculture pour le premier et la promotion du développement pour le deuxième avec le pétrole et le diamant. L'Angola possède également des gisements d'or, de fer, de phosphate, de fil spath, de bauxite et d'uranium. L'eau peut aussi être considérée comme une des richesses naturelles.

Avec 18% des ressources en eau du continent, l'Angola dispose d'un potentiel hydroélectrique considérable, occupant ainsi la deuxième place après la République Démocratique du Congo dont le potentiel hydroélectrique est un des plus importants du monde.

### **§ 3. Situation Socioéconomique**

A l'instar de tout pays ex-colonie, l'Angola a eut à passer d'une économie de « traite » à une économie qui respire de ses propres poumons en passant bien sûr par une économie de type colonial. Après l'indépendance, l'entrée en guerre civile ne permettra pas à cette économie de fonctionner normalement car une partie du pays avait un gouvernement parallèle à celui de Luanda. D'où difficulté d'intégration de l'économie Angolaise au lendemain du départ des colons portugais.

L'économie angolaise est extravertie et diversifiée. L'Angola membre de l'OPEP, exporte en effet 93 % du pétrole qu'elle produit, représente à son tour 90 % des exportations totales. Le pays se trouve par ailleurs très dépendant des importations. Outre le Pétrole et le diamant, l'Angola recèle bien d'autres richesses naturelles.

Ce pays possède des terres arables sans irrigation à la quatrième place mondiale après la République Démocratique du Congo qui, associées à ses richesses ci haut citées sont à la base de la floraison de son économie post-guerre. Il faut également souligner que ces avoirs miniers, nous citons le pétrole et le diamant, constitue l'une des raisons ayant alimentées les 27 années de guerre civile.

Au sortir de cette guerre, l'Angola avait en effet eu recours au prêt gagé sur le pétrole pour financer ses infrastructures. La ligne de crédit de 9 milliards de dollars accordées en 2003 par la chine (auxquels s'ajoutent les 2,9 milliards du china found) a permis jusqu'à présent l'injection d'environ 4,5 milliards de dollars dans l'économie<sup>48</sup>.

## **§ 5. Situation Historico-politique**

### *Historique*

L'Angola a comme ses voisins connu le colonialisme Européen. Le Portugal prend la gestion de la région, le pays devient un vaste territoire de chasse aux esclaves de destination du Brésil et du Cuba. On estime que, du XVI<sup>e</sup> Siècle au XIX<sup>e</sup> Siècle, quelque seize millions d'Africains auraient été déportés à bord de bateaux portugais, quatre millions d'entre eux auraient survécu au voyage et seraient devenus des esclaves au Brésil.

Durant tout le régime esclavagiste, l'Angola reste lié au Brésil parce qu'il lui fournissait les esclaves pour travailler dans les plantations, les mines, etc., et qu'en retour le Brésil envoyait ses trafiquants, ses fonctionnaires et « son portugais », c'est-à-dire la variété de cette langue parlée au Brésil.

Les colons portugais et brésiliens s'installent sur les côtes et se mélangent à la population noire pour consolider l'Angola comme possession portugaise, les portugais y fondent des villes comme Luanda (1575) et Benguela qui possède des prisons pour garder les esclaves jusqu'à leur embarquement. Une importante communauté métissée se développe, sa culture mêlant les coutumes africaines et celles des portugais.

---

<sup>48</sup> NAUDE, P. F., « La démocratie en marche ? », in jeune Afrique Hebdomadaire international indépendant, n°2488, Septembre 2008, P.62.

En 1836, les portugais interdisent la fête des noirs. L'Angola aura été le pays le plus dépeuplé par la traite. C'est en 1951 qu'il devient une « province d'outre-mer ». Les Angolais peuvent devenir des « citoyens portugais » moyennant certaines conditions.

Entre-temps, nombre des réfugiés angolais se trouvant au Congo Léopoldville suite à la précarité de la vie en Angola, résiste de loin contre les colonisateurs portugais.

Un bon nombre des politiciens angolais résidaient à Léopoldville (Holden Roberto dont les parents y avaient immigrés pour chercher du travail, Agostino Neto le père de l'indépendance,...) où siégeaient également leurs partis politique qui ont subi l'influence de l'évolution des partis politiques au Congo belge.

L'UPA (union des populations de l'Angola) qui fut d'abord l'UPNA (union des populations du noir de l'Angola) est né en 1954 à Léopoldville de Holden Roberto. On dit que ce parti fut d'abord régional ou tribal (Nord de l'Angola essentiellement occupé par les Bakongos) avant de se muer en parti national de quoi le comparer à l'ABAKO (Alliance des Bakongos de Joseph KASA-VUBU) aujourd'hui alliance des bâtisseurs du Congo.

Dès 1958, l'UPA concentrera ses efforts sur le plan de la lutte clandestine en Angola, lutte qui ne put cependant se développer comme l'auraient voulu les patriotes Angolais car l'ALNA (Armée de libération de l'Angola) ne disposait pas de base de formation à l'extérieur. Il faudra attendre l'indépendance du Congo pour obtenir cette base.

C'est donc le 30 juin 1960, jour de la proclamation de l'indépendance Congolaise que démarre l'organisation de la révolution du peuple angolais car le fait pour le Congo d'être souverain implique que le Nord de l'Angola devienne un casse-tête pour les colonisateurs Portugais. Ceci est une occasion pour les nationalistes Angolais d'être connectés avec le maquis et de lui assurer le ravitaillement en armes et en munition. Mais aussi pour

l'évacuation des blessés sur le sol du nouveau frère indépendant. Malheureusement, Les premières crises qui suivent l'indépendance du Congo ne favorise pas le développement de cette collaboration.<sup>49</sup>

Entre temps, d'autres mouvements anticolonialistes naissent à l'exemple de l'UNITA, résultant du FNLA ; le MPLA (né à Luanda) que dirigeait Agostinho Neto, siégeait lui aussi à Léopoldville jusqu'à 1963.

Nécessité sera donc pour les frères angolais dont le combat a un même objectif, à savoir la libération du territoire national, de ne constituer qu'un pour y arriver

Mais hélas, ayant subi par ce fait l'influence des querelles politiques entre politiciens congolais aux premières heures de l'indépendance, les politiciens angolais ont fait de même en créant des divisions entre eux. Ils deviennent des ennemis au lieu d'être des adversaires politiques. Ce qui donne un pas d'avance aux portugais et retarde la libération du territoire national pourtant souhaitée et revendiquée par tous. la constitution du front National de libération de l'Angola (F.N.L.A) et du gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil (G.R.A.E) en 1962 se fera malgré ces luttes intestines.

Rappelons cependant que, suite à l'assassinat de Patrice Lumumba, toute l'action du GRAE fut paralysée. C'est pourquoi, la lutte armée prend de plus en plus d'importance car elle doit le plus rapidement possible, permettre de libérer une fraction du territoire national suffisamment grande pour autoriser éventuellement le gouvernement angolais de s'établir en Angola en cas des troubles graves au Congo. Soulignons que c'est en 1963 que le Congo reconnaît officiellement le GRAE aux termes des recommandations de l'OUA.

Cette lutte pour l'indépendance va continuer malgré tout et se jalonne par les attaques du MPLA à la prison de Luanda avec le but de libérer les prisonniers politiques causant ainsi le massacre de 2000 colons portugais. L'ONU condamne ce massacre et reconnaît officiellement le droit du peuple

---

<sup>49</sup> NAUDE, P, F., art.cit., P.64.

angolais pour l'indépendance. Les faveurs des portugais aux angolais pour calmer les mouvements indépendantistes ne régleront rien jusqu'en 1974, l'année du renversement du régime dictatorial de Marcello Caetano par un groupe de capitaines de l'armée portugaise, regroupés dans le mouvement des forces armées (« Révolution des Œillets »). Cette révolution permet la fin de la guerre coloniale entre le Portugal et ses colonies. En janvier 1975, les nouvelles autorités portugaises débutent les tractations avec les trois mouvements (FNLA, MPLA, UNITA) pour le partage du pouvoir après l'indépendance.<sup>50</sup>

Cependant, la transition vers l'indépendance se fit d'une manière violente. Comme au Congo belge, les civils vont s'en prendre aux blancs et les trois mouvements se battent entre eux pour le contrôle de Luanda.

C'est l'émeute et les pillages qui s'en suivirent. L'ex- métropole lui, se donne à l'évacuation de ses troupes. Le MPLA remporte la guerre des villes et expulse les deux autres mouvements de la capitale et des principales villes.

Le 11 novembre 1975, les portugais descendent pour la dernière fois leur drapeau du palais du gouvernement et le soir même Antonio Agostino Neto proclame l'indépendance de la République populaire d'Angola, au son des combats à quelques kilomètres de Luanda.

C'est alors que commence la première guerre civile Angolaise. Le MPLA sera appuyé par le Cuba et la Russie, le FNLA par le Zaïre (au début) et l'UNITA par l'Afrique du Sud, rejoint plus tard par le Zaïre. Ce qui poussa Neto à lancer une opération militaire au Zaïre voisin dans la région du Shaba (Katanga actuel) pour faire noyer des mines afin de nuire à l'économie du puissant voisin.

Suite à la mort de Neto en 1979, Dos Santos prend le pouvoir et va s'inscrire dans un processus de désamorçage de la guerre en se tournant vers l'occident, écartant ainsi l'aile radicale de son parti. L'Afrique du Sud va retirer

---

<sup>50</sup> BADIKA NSIMBA, *op.cit.*, p.20

ses troupes par consensus avec Luanda qui retire lui aussi son soutien à la SWAPO, mouvement Namibien installé à Luanda en 1975.<sup>51</sup>

Le Cuba va se retirer suite à l'implication de l'ONU. Le Zaïre lui, va continuer à soutenir nocturnement l'UNITA. Les accords de Bicesse en 1991 aboutissent à un cessez-le-feu et à l'organisation des élections générales supervisées par les Nations Unies. Le MPLA remporte 49% des suffrages contre 40% pour l'UNITA. Jonas Savimbi, leader de l'UNITA, dénonce les fraudes et reprend les armes, cette fois sans aucun soutien international sauf celui du zaïre.

D'autres tentatives de paix seront amorcées. Malheureusement elles se solderont par la reprise des combats par l'UNITA. Ce qui mettra en colère le conseil de sécurité des Nations Unies qui agira par des sanctions contre l'UNITA. Mais Jonas Savimbi qui a perdu tous ses soutiens au nom de la real politik, ne comptait plus qu'avec le Président Mobutu, dont il utilise le pays comme base arrière. En 1997, le départ du Président Mobutu du pouvoir lui sera un coup dur.

C'est le 22 février 2002 que le leader de l'UNITA sera tué lors d'un assaut de l'armée gouvernementale. Jonas Malheiro Savimbi a ainsi écrit avec ses frères ennemis du pouvoir, l'une des pages les plus sanglantes de l'histoire angolaise du 20<sup>e</sup> siècle : 27 ans de guerre, 800.000 morts, 4 millions de déplacés et 100.000 mutilés ; son parti qui n'a plus d'autres choix que celui de faire la paix, va signer un accord de cessez-le-feu, historique cette fois-ci le 4 avril 2002.

Les élections générales organisées en 2008 seront largement remportées par le MPLA consacrant ainsi la victoire de Dos Santos, au pouvoir depuis 1979. Bien qu'ayant contestées le déroulement du scrutin, l'UNITA a cependant reconnu que ces élections étaient démocratiques. Le pays ne tardera pas à se relever et à se hisser une place de choix au continent en s'affirmant comme puissance sous- régionale.

---

<sup>51</sup> BADIKA NSIMBA, *op.cit.*, p.21

Pour le moment, l'unique référence de l'UNITA demeure le fantôme de Savimbi. Beaucoup d'électeurs ont donc largement associé l'UNITA à la guerre civile et voté pour le MPLA, auquel ils demandent davantage de changements dans le domaine social et un meilleur partage des richesses.

Malgré les progrès réalisés depuis la reconstruction du pays, le vrai déficit des autorités reste l'amélioration des conditions de vie de sa population, qui continue à concentrer les indications les plus faibles du point de vue de l'espérance de vie, l'éducation et de la richesse : les deux tiers des Angolais vivant en dessous du seuil de pauvreté (avec moins de 2 dollars par jour). Alors que Luanda se modernise et se reconstruit, les prix de l'immobilier s'envolent et les bidonvilles grossissent dans les quartiers périphériques.<sup>52</sup>

L'opposition elle, tire les leçons du passé et s'organise. Si rien n'est fait au niveau social, cela aménagerait un terrain propice à l'opposition qui pourrait se renforcer et obtenir une audience auprès des Angolais, soucieux de voir leurs conditions de vie être améliorées. Ravagé, pillé, détruit, désorganisé par tant de malheurs, l'Angola a saisi cette opportunité pour se rattraper très rapidement par la reconstruction, en développant aussi des secteurs inhérents à l'économie tels que les hydrocarbures et le tourisme.

Comme nous avons eu à le souligné, la stabilisation politique après le décès de Jonas Savimbi marquant la fin de la guerre, est le facteur déclencheur du « boom pétrolier » de l'Angola. Grâce à ce retour de la paix, l'or noir angolais a de nouveau attiré les investissements directs étrangers dont le pays était privé pendant la guerre. Ces investissements directs étrangers ont atteint, sur la période 2002-2004 avec 7,2 milliards, le niveau le plus important en Afrique.

---

<sup>52</sup> NAUDE, P. F., « La reconstruction comme moteur du développement », in Jeune Afrique Hebdomadaire Indépendant, n0 248, septembre, 2008, p.4

L'Angola est devenu le nouvel Eldorado des hydrocarbures. Sa production pétrolière a été multipliée, et atteint 1,9 million de baril par jour au premier semestre 2008. Soit le niveau du quota fixé à Luanda lors de son entrée en mars 2007, dans l'OPEP.

En ce qui concerne le tourisme, Luanda favorise des investissements dans ce secteur. L'organisation même au courant de l'année 2010 de la coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football l'a matérialisé. Ce pays qui observe une croissance étonnante a eu à accueillir des milliers des supporters de football avec toutes les conséquences positives qui entourent ce genre des activités. Le boom économique s'accompagne aussi de l'émergence d'une classe moyenne qui ne se prive plus de consommer.

Portée par les pétrodollars, la croissance du pays est la plus élevée au monde : 23,4 % en 2007. Une relance qui attire les investisseurs du monde entier et doit permettre une nécessaire diversification. Le pays a réussi à stabiliser son économie en ramenant l'inflation de 44 % à 11,8 % entre 2004 et 2007, même si les produits agroalimentaires (dont la plupart sont importés) se sont appréciés de près de 20 % depuis le début de 2008. Quand à la dette extérieure, elle est passée de 33 % à 16 % du PIB, un des taux les plus bas du monde<sup>53</sup>.

Les succès économiques que l'Angola a enregistrés ces dernières années lui ont conféré une considération politique de par le monde. Elle est devenue la clef de voûte de l'équilibre régional après le géant Sud-Africain, le Ghana,...

---

<sup>53</sup> NAUDE, P, F., art. Cit, p,70

## CHAPITRE II : LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA RDC ET L'ANGOLA

### SECTION I : Etablissement de Relation Diplomatique

Dans ce point, il est question de donner le contexte ayant permis le développement des relations de coopération entre les deux pays. La coopération bilatérale étant l'ombre des rapports politico-diplomatiques entre deux pays, nous ne manquons pas de faire le point sur leurs relations politiques, dont on le sait, étaient marquées par des suspicions depuis leurs établissements.

Et nous allons donner en outre, le cadre et les mécanismes ayant permis à la mise en place de cette relation.

#### § 1. Historique et Evolution

Du point de vue historique nous avons souligné dans le chapitre précédent, le Congo déjà indépendant en 1960, avait accueilli sur son territoire les mouvements de délibération d'Angola toutes tendances confondues et a favorisé leurs émergences même si le 1<sup>er</sup> Ministre LUMUMBA lui, soutenait Holden Roberto du FNLA. Le MPLA, plus puissant que le FNLA et l'UNITA, a réussi à mettre en déroute ces autres mouvements de libération et obtient seul de la métropole, l'indépendance. Il dirige donc le pays tout en faisant face à la guerre contre ses ennemis, cette fois-ci nationales (UNITA, FNLA). Le Zaïre du Maréchal MOBUTU soutenait le FNLA puis L'UNITA. Ce soutien fera que les relations politiques et diplomatiques bien qu'établies au niveau des ambassadeurs, évoluent en dents de scie. La coopération bilatérale quant à elle, va souffrir de ce conditionnement politique et ne portera pas assez des fruits palpables bien que les deux pays aient beaucoup à se donner.

#### *Evolution*

La coopération entre la République Démocratique du Congo et l'Angola ne date pas d'aujourd'hui mais de longs années et cette relation se développe au sein de la Grande commission mixte, établissait déjà à la deuxième République, précisément en date du 27 au 29 juillet 1990, au cours d'une session.<sup>54</sup>

---

<sup>54</sup> Ministère des Affaires Etrangères, Aide Mémoire sur les relations Zairo - angolaises, Inédit, Kinshasa, Janvier 1997, P 4

Il convient de dire que, cette coopération était multisectorielle et des accords étaient conclus dont voici quelques uns :

- Accord Général de coopération Economique, scientifique, sociale et culturelle, signé à Luanda le 17 octobre 1978.
- Accord de transport Aérien, signé à Luanda en 1978.
- Accord de transport maritime, signé à Luanda le 17 octobre 1978
- Accord commercial, signé à Luanda le 25 octobre 1978
- Accord portant sur l'organisation du commerce frontalier et la coopération douanière, signé à Kinshasa le 1<sup>er</sup> février 1985
- Accord de coopération sur les ressources naturelles partagées (Eaux, Mines et Pétrole), signé à Kinshasa le 9 Février 1985.
- Accord de coopération Médico-sanitaire, signé à Kinshasa le 15 avril 1989.
- Accord de coopération entre la chambre de commerce et d'industrie de l'Angola et l'ANEZA, signé le 12 juillet 1990.

N.B : lors de la 9<sup>ième</sup> session de la conférence des chefs d'Etats et des gouvernements de l'Organisation de l'unité Africaine (OUA), il a été décidé (Décision n° AHG 180 (XI°) que le Zaïre, la Tanzanie, le Congo et la Zambie fassent usage de leurs bons offices en vue de la constitution d'un front uni MPLA-FNLA. C'est dans ce cadre que les ministres des Affaires Etrangères Zaïrois et Angolais s'étaient réunis à Kinshasa du 11 au 13 Décembre 1972 conformément à la décision précitée.

A l'issue de cette réunion, fut signé dans la capitale Zaïroise un accord matérialisant la volonté d'unification du MPLA et du FNLA. Les deux parties concernées s'étaient encore réunies à Kinshasa pour donner suite à l'accord du 13 Décembre 1972.<sup>55</sup>

## **§ 2. Cadre de Relation Diplomatique entre ceux Etats.**

Le cadre lequel évolue les relations entre ces deux Etats demeure l'ACCORD CADRE de coopération économique, scientifique, technique et culturel signé le 05 Août 1997.

<sup>55</sup> ESSOLOMWA, N .E.L. , « L'Angola vendue ! », in Elima Diplomatique, sans n°, Kinshasa, février 1976, P.12

C'est avec l'arrivée de Joseph Kabila à la magistrature suprême, que la relation diplomatique entre la RDC et L'Angola va produire les fruits palpables dont les actes conventionnels sont :

1. Un accord général multisectoriel visant à renforcer les mécanismes politique et sécuritaire dans la formation de la police pour une période de huit mois sera signé en date du 5 mai 2004 à Luanda.
2. Le 27 octobre 2004 à Kinshasa, en présence des délégations ministérielles des deux pays va être signé un accord de sécurité. Cet accord prévoit l'accompagnement du processus de paix en vue de l'unification de la République Démocratique du Congo, la création des conditions pour la réalisation avec succès dans les prochains jours des élections générales en République Démocratique du Congo.
3. Un accord pour la sécurité et le rapatriement des réfugiés congolais sera signé à Luanda, le 26 janvier 2005.
4. Le 25 juillet 2005 à Luanda, signature d'un accord sur la sécurité des frontières de la République Démocratique du Congo et de la population congolaise pour les prochaines élections générales. Ce, en présence des Ministres de la Défense de deux pays, leurs homologues de l'Intérieur et leurs inspecteurs généraux de la police.
5. Le 7 janvier 2006 à Luanda, la République Démocratique du Congo signe un accord pour la formation de la police Nationale Congolaise, légion de la police d'intervention rapide (PIR). Cet accord vise le renforcement des capacités des éléments de la police pour la sécurisation des élections de juillet et d'octobre 2006.

Ce dernier accord avait eu une grande moisson, 6.100 policiers Congolais formés par les instructeurs Angolais dont 4.000 l'ont été dans le but de sécuriser uniquement la population congolaise et les opérations électorales.

En plus des accords précités (Pour le Zaïre ou la République Démocratique du Congo), il existe d'autres en matière socioculturelle et un arrangement particulier portant institutionnalisation de la commission spéciale mixte en matière de commerce.

## **SECTION II : Domaines et Cas d'illustration de la Coopération**

La République Démocratique du Congo et l'Angola sont deux pays voisins condamnés à vivre ensemble éternellement par le lien géographique et partagent en commun des frontières communes terrestre et maritime. Les conséquences qui en découlent sont : la promotion de la sécurité frontalière, l'immigration, les échanges commerciaux et les ressources naturelles d'intérêt commun.

Tous ces éléments ont fait que nous retenons dans le cadre de notre étude, trois domaines prioritaires, qui sont le domaine sécuritaire et militaire, le domaine politique et diplomatique, et enfin, le domaine économique.

### **§ 1. Le domaine militaire et sécuritaire**

La défense et la sécurité constituent un domaine très important pour les deux pays. Le fait pour la République Démocratique du Congo et l'Angola d'être rapproché l'un vis-à-vis de l'autre prouve que ce domaine est prioritaire pour les deux car l'un peut être la cause de l'insécurité de l'autre.

Il sied de signaler qu'à l'époque de président MOBUTU, les deux Etats s'accuser mutuellement de semer l'un contre l'autre, le désastre sécuritaire.

C'est ainsi que, lors du 59<sup>ème</sup> sommet de l'OUA tenu au Caire en juin 1993, l'Angola avait réaffirmé, contre le zaïre de MOBUTU des accusations selon lesquelles le Zaïre apportait une assistance à l'UNITA. Il faut noter en guise de rappel que le président Agostino Neto avait lui en 1976, bombardé un gisement de cuivre du Katanga en réponse au soutien du Zaïre à l'UNITA.

Le Zaïre pour sa part, avait été informé du recrutement en 1994, par l'Ambassade du Royaume de Belgique à Lusaka, des jeunes ressortissants zaïrois en vue d'une formation militaire en Angola. Le Zaïre craignait en cela, une attaque à partir du territoire angolais.<sup>56</sup>

Mais à ce jour, ce n'est un secret pour personne, le Zaïre du Marechal Mobutu a bel et bien soutenu l'UNITA de Jonas Savimbi.

---

<sup>56</sup> Ministère des Affaires Etrangères, op.cit., p.2

Une base d'appui et d'entraînement de la CIA à l'UNITA avait même été installée à Kamina dans le sud de ce qui s'appelait Zaïre. D'où partaient les troupes de l'UNITA pour aller semer la mort en Angola.<sup>57</sup>

Certains observateurs pensent même que le bombardement de la base militaire de Kitona en novembre 1994, n'était pas un incident comme le gouvernement Angolais l'avait fait savoir mais bien une action préméditée car Luanda voyait en cette base de Kitona, un autre centre de ravitaillement militaire de l'UNITA.

C'est ainsi qu'en 1996, l'Angola va soutenir la rébellion menée par M'zée Laurent Kabila pour renverser le pouvoir de président Mobutu, qui était un danger pour son gouvernement.

Même lors de l'agression que la République Démocratique du Congo avait connue, en 1998, son intervention était due à la poursuite des rebelles angolais installés au Congo Kinshasa mais également, pris dans une guerre civile de 25 ans contre les rebelles de l'UNITA, l'Angola désirait éliminer les bases UNITA du sud Congo, qui approvisionnaient la rébellion en échange de diamants angolais. C'est pour la même raison que l'Angola participa brièvement à la Première guerre du Congo pour évincer Mobutu du pouvoir. L'Angola ne pensait pas qu'un nouveau président serait préférable à Kabila, et craignait que l'instabilité au Congo ne profite à l'UNITA.

## **§ 2. Domaine Politique et Diplomatique**

Il est vrai que, avant toute relation ou coopération entre deux entités différentes, il y a toujours de contact entre ces deux entités par le biais de leurs diplomates, (président premier diplomate, le ministre des Affaires Etrangères, les ambassadeurs et les consuls). C'est ainsi que nous ne pouvons pas parler de la politique en négligeant la diplomatie. Donc, la politique est aussi un des

---

<sup>57</sup> François Soudan, « Il avait ses entrées dans le monde des grands », J.A intelligent, n° 2147 du 4 au 10 Mars 2002, p.27

domaines prioritaires d'une coopération bilatérale ou multilatérale car des Etats qui n'ont pas des relations politiques voir même diplomatiques ne peuvent pas avoir la coopération bilatérale. La politique et la diplomatie sont donc des préalables très importants dans une coopération.

C'est ainsi que, la République Démocratique du Congo et la République d'Angola, ces deux pays ont échangés des missions diplomatique pour la promotion des leurs cultures, défendre leurs intérêts et leurs ressortissants. En créant les commissions mixtes pour évaluer les accords conclus entre les deux Etats.

Au delà des ces échanges diplomatique et de la commissions mixtes entre ces deux Etats, Il faut ajouter aussi la visite ou rencontre entre les deux chefs d'Etat avant 2006, dans les sommets de la SADC, dans les anniversaires des indépendances. Mais, il sied de signaler que la dernière visite du président angolais sur le sol congolais remonte à l'investiture de son homologue congolais après son élection en 2006.

N'y t'était la grande commission mixte crée par ces derniers, à l'heure actuelle, les deux pays seraient en conflit armé et qui devrait entrainer les deux pays dans les grandes pertes. Grace également au principe de bon voisinage.

### **§ 3. Le domaine économique**

Ce domaine retient tout ce qui fait partie des échanges des biens et services entre les deux pays. Actuellement, la République Démocratique du Congo et son partenaire l'Angola sont attirés par les secteurs suivants :

1. Transports
2. Postes, téléphones et télécommunications
3. Travaux publics
4. Géologie et mines
5. Agriculture

## 6. Hydrocarbures.<sup>58</sup>

### *Transports*

#### Transports maritimes

Il existe un projet de l'accord maritime qui devait être signé lors de la tenue des travaux de la grande commission mixte d'octobre 2007 outre celui déjà signé à Luanda le 17 Octobre 1978.

Ce secteur est quasi important pour ces deux pays côtiers afin qu'ils bénéficient chacun de son côté, les avantages de la mer qui les bornent.

#### Transports aériens

Dans le secteur aériens, il y a eut un accord de transport aérien signé à Luanda le 17 Octobre 1978.

C'est ainsi qu'il y a eut une régularité du trafic aérien entre Kinshasa-Luanda-Kinshasa. Jusqu'à la dernière crise survenue entre ces deux Etats, qui a conduit les deux Etats à la consultation aéronautique sur la crise, notamment dans les suivants :

- Modification de certaines clauses ou articles de l'accord aérien ;
- Révision de l'annexe à l'accord aérien portant sur les fréquences, la capacité et le tableau des routes ;
- Echange d'un projet de nouveau texte de l'accord aérien qui tient compte de l'évolution du transport aérien international.

#### Transports ferroviaires

Sur ce point il y a un contentieux entre la RDC et l'Angola dans le domaine économique et financier. Normalement, l'Angola doit régler sa dette

---

<sup>58</sup> Procès Verbal des travaux préparatoires relatifs à la visite officielle du Président de la République Démocratique du Congo Joseph KABILA KABANGE en République d'Angola. Luanda du 24 au 30 juillet 2007.

commerciale de chemin de fer de Benguela à la SNCC, une créance de montant de 4.460.135,91\$US. Depuis 1975, 49 wagons citernes de la SNCC sont bloqués en Angola. La partie congolaise plaide pour leur rapatriement en République Démocratique du Congo. Il ya aussi le problème de l'immeuble SNCC sur la parcelle n°146 quartier 37 à Lobito qui doit être résolut.

#### ***Postes, téléphones et télécommunications***

Il ya un intérêt quant au renforcement de la coopération entre les deux pays dans le domaine de télécommunications. La partie Angolaise avait déjà décidé de poursuivre les contacts initiés en 2002 par les entreprises concernées (Angola télécom, office congolaise des postes et télécommunications ainsi que RURAL télécom Africa RTA).

L'élaboration d'un mémorandum d'entente dans le domaine de la télécommunication par voie de l'interconnexion entre les deux pays est souhaitée par la partie Angolaise. Cette dernière avait proposé qu'il y ait une rencontre des équipes d'experts de haut niveau pour en déterminer les bases.

#### ***Travaux publics***

La partie angolaise a remis en 2007 à la partie congolaise des projets d'accord ci-dessous :

Dans ce domaine, il y a eut la signature d'un protocole d'accord entre les deux parties pour le tronçon SOYO-CONGO-CABINDA.

#### ***Géologie et Mines***

Lors de la 9<sup>ème</sup> session de la grande commission mixte entre l'Angola et la RDC en 2007 étaient convenu de signer un accord minier qu'avait initié l'Angola en mai 2005.<sup>59</sup>

---

<sup>59</sup> BADIKA NSIMBA, *op.cit.*, p.36

### ***Agriculture***

Les deux parties ont signé un accord dans le domaine d'agriculture lors de la tenue de la grande commission mixte d'octobre 2007. Le pourparler, de la signature de cet accord a commencé en 2002, lorsque la République d'Angola avait soumis à la partie congolaise d'examiner le projet d'accord sur l'agriculture à l'occasion des travaux préparatoires de la huitième session de la grande commission mixte entre les deux pays.

### ***Hydrocarbures***

Ce domaine constitue, un point saillant et sensible en tel enseigne qu'il risque d'a refroidir les relations politiques entre les deux Etats. Et pour cause, l'exploitation par la République d'Angola de l'offshore profond de la République Démocratique du Congo.

Il faut noter cependant que les deux pays ont initié un projet de poser un sea-line (Gazoduc) pour transporter la production gazière de Cabinda à soyo « Cayon » par la société chevron Texaco.

Un Accord combinant l'exploitation de la zone d'intérêt commun (ZIC) et le projet du gazoduc de chevron a été signé par le ministère des hydrocarbures et a été adopté par le parlement de la République Démocratique du Congo.

## **CHAPITRE III : LE BON VOISINAGE ET LA RELATION DIPLOMATIQUE ENTRE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LA REPUBLIQUE D'ANGOLA**

### **SECTION I : LE BON VOISINAGE DANS LA DIPLOMATIE CONGOLAISE**

Il nous est d'un grand intérêt de comprendre la philosophie spécifique qui oriente notre politique extérieure et détermine la prise de décision par les autorités congolais, en faisant des analyses de certains principes ancrés de l'historique de sa diplomatie depuis la première, la deuxième en passant à la transition et enfin à la troisième République. Pour le cas sous examen notre étude s'intéresse plus sur le principe du bon voisinage introduit à la deuxième République et qui est devenu un des principes majeur de la politique étrangère de la République Démocratique du Congo.

#### **§ 1. Origine du Bon Voisinage**

Dès la prise du pouvoir en 1965, le feu président Mobutu va introduire certains principes qui orienteront sa politique extérieure et va avoir une diplomatie plus efficace. C'est dans ce cadre que l'un des principes majeurs « la politique du bon voisinage » va orienter la politique extérieure de la deuxième République (Zaire). Ce principe sera le moteur ou la base de la politique extérieure de la République du Zaire vis-à-vis de ses voisins (Angola, Congo Brazza, Rwanda, Burundi, Zambie, Ouganda, République centre africain, Tchad et le Soudan). Sous la deuxième République ce principe avait un contenu purement sécuritaire et politique, c'est-à-dire c'est la politique de la sécurité frontalière avec ses voisins que la République du Zaire avait développée pour stabiliser ses relations avec les pays limitrophes et maintenir son régime.

## § 2. Fondement du Bon Voisinage

Le bon voisinage trouve son fondement et se confond avec le principe de coexistence pacifique qui est l'un des principes politiques juridiques de relations entre les Etats. Malgré l'existence des frontières, un Etat n'est pas seulement obligé de coopérer, d'entretenir des relations pacifiques avec ses voisins en vue de maintenir la paix et de sécuriser sa souveraineté.

L'évolution de la vie internationale fait qu'aucun Etat ne peut se développer en se repliant sur lui-même, dans le bon voisinage, les Etats se fixent en commun les limites des activités de chacun d'eux, ils définissent ensemble les sphères de leur action séparée, ils posent par l'un ou l'autre des procédés qu'on a vu passé en revue, les règles par lesquelles, ils reconnaissent les frontières qu'ils agissent à leur pouvoir respectif et s'entendent pour ne pas empiéter mutuellement sur le domaine matériel (territoire) ou intellectuel de l'autre.<sup>60</sup>

En effet, il convient de dire que le bon voisinage entre les Etats entre les Etats repose essentiellement sur des consignes d'abstention et sur des principes assez généraux entre autre ; la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat, respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat.

Le contenu du terme bon voisinage englobe celui du voisinage et déborde largement, il s'agit des bonnes relations en général suivant les principes cités ci-haut aux quels nous ajoutons, l'obligation de coopérer entre les Etats, le règlement des conflits de voisinage repose donc sur l'application de trois principes proclamés par la charte des Nations Unies puis développés et renforcés par divers textes.

Après un long travail de codification, le 24 octobre 1970, l'Assemblée Générale a adoptée à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'ONU,

---

<sup>60</sup> PAUL, R., *Institutions et Relations Internationales*, Paris, Collection Themis, 1980, p.268

une déclaration relative aux principes du Droit international et qui prônent les relations internationales amicales et la coopération entre Etat conformément à la charte des Nations Unies, qui développe sous une nouvelle dénomination le contenu de la politique de coexistence pacifique entre Etats à régime opposé. Cette déclaration dans son préambule, rappelle que « ...les peuples de Nations-Unies sont déterminés à pratiquer et à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage... »<sup>61</sup> La résolution déclaratoire 2625 (XXV) proclame solennellement que cette pratique repose sur les principes fondamentaux suivant :

- Non-recours à la force ;
- Règlement pacifique des différends ;
- Non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat ;
- Devoir des Etats de coopérer les uns avec les autres.

S'agissant de notre sujet, le fondement du bon voisinage se justifie par la situation géographique de la République démocratique du Congo qui a neuf pays voisins dont il doit tenir compte dans ses rapports avec l'extérieure<sup>62</sup>.

### **§ 3. Contenu du Bon Voisinage**

Le bon voisinage a une portée géographique plus étendue et un contenu plus vaste. Sur le plan géographique, il ne concerne pas seulement les Etats partageant des frontières communes mais aussi des rapports du monde. Pour ce qui est du bon voisinage, les Etats africains ont inaugurés en 1960, la pratique du bon voisinage avec les cas de la Tanzanie, du Kenya, de l'Ethiopie, du Burundi, du Rwanda, de Congo et du Malawi. Le protocole d'Arusha entre le Kenya et la Somalie parle du « bon voisinage » comme pratique de bonnes relations englobe et déborde la notion essentielle du voisinage. Et comme

---

<sup>61</sup> Préambule de Charte des Nations Unies

<sup>62</sup> LABANA et LOFEMBE, *op.cit.*, 83

exemple citons l'effectivité du bon voisinage universel et régional dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le bon voisinage entre les Etats membres.<sup>63</sup> Et au niveau régional en Afrique, la résolution de la Monrovia du 08 au 12 mai 1961, sur les moyens de faciliter une entente et une meilleure coopération pour l'avenir et l'unité en Afrique, et à Madagascar ; cette résolution avait mentionné le principe des rapports de bon voisinage.

Mais le cas sous examen, le principe du bon voisinage a un contenu économique. Cela s'explique au changement du chef de l'Etat. Etant donné que la politique extérieure étant un domaine de chef d'Etat, c'est-à-dire le chef d'Etat qui oriente et qui détermine la politique étrangère. Et comme nous le savons que parmi les éléments qui influencent la politique extérieure d'un Etat, il ya des éléments conjoncturels qui peuvent modifier la politique étrangère d'un Etat. Et parmi ces éléments il ya la personnalité de chef de l'Etat. Donc, il est tout a fait normal que le nouveau chef d'Etat puisse changer le contenu du principe du bon voisinage qui a maintenu le président Mobutu au pouvoir pendant 32 ans. Le président Joseph Kabila a changé le contenu du principe du bon voisinage. En lui donnant un contenu économique pour instaurer la paix et faire développer le pays.

Donc ce principe a changé le contenu, c'est-à-dire, c'est ne plus sécuritaire mais plutôt économique. Ce qui permet à la RDC de faire de sa diplomatie un instrument efficace et agissant pour la stabilité et la protection de ses frontières en tenant comptes de sa position géostratégique.

---

<sup>63</sup> Résolutions 1236-XII de 1957, 1301-XIII de 1958 et 2129-XX de 1965, de conseil de sécurité des Nations Unies

## **SECTION II : BON VOISINAGE ET RELATION DIPLOMATIQUE ENTRE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LA REPUBLIQUE D'ANGOLA**

### **§ 1. Les Actions Favorisant le Bon Voisinage**

Il sied de rappeler que la relation diplomatique entre ces deux Etats est évoluée en dents de scie et ont été entachées de suspicions réciproques depuis l'indépendance de l'Angola et jusqu'aujourd'hui.

Mais cela n'a pas empêché le maintien de cette relation, d'ailleurs depuis la deuxième République l'Angola n'a cessé d'accuser le Zaïre du Marechal Mobutu d'apporter un soutien tant en logistique qu'en hommes armés à L'UNITA de Jonas Savimbi. Pour l'Angola, la persistance de sa guerre provient de ce soutien.

Ce mauvais climat politique a provoqué des incidences particulièrement négatives dans les relations bilatérales zairo -angolaises. Cette condition a fait que la coopération bilatérale entre les deux pays évolue selon le rythme politique.

Mais retenons que, cette relation diplomatique a produit quelques effets positifs sur base du principe du bon voisinage. Etant donné que le principe du bon voisinage a un contenu économique. Nous allons nous atteler dans le domaine économique et commercial. C'est-à-dire les échanges commerciaux et économiques entre les deux Etats.

*a. Du point de vue Echanges Commerciaux*

Il nous est impérieux, de dire que les relations commerciales entre la République Démocratique du Congo et l'Angola sont régies par un Accord Commercial Cadre et trois protocoles d'accords et depuis l'époque de la deuxième République.

Il s'agit notamment de l'accord commercial signé à Kinshasa le 25 octobre 1978, qui régit les échanges commerciaux officiels. Ces trois protocoles d'accord ont pour but de renforcer d'avantage les rapports commerciaux entre la République Démocratique du Congo et la République d'Angola. Il convient de noter, aussi qu'il y a un protocole d'accord portant organisation du commerce frontalier et de la coopération douanière signé le 09 février 1985 à Luanda, entre Kinshasa et Luanda. Cet accord visait à institutionnaliser la commission spéciale mixte en matière de commerce frontalier. Et dernier lieu c'est le protocole d'accord la chambre de commerce et d'industrie d'Angola et l'association nationale des entrepreneurs du zaïre (ANEZA), signé, le 12 janvier 1990 à Luanda.

Malgré l'existence de ces textes juridiques ci – dessus énumérés, le volume des échanges commerciaux officiels est trop faible et n'est pas à la hauteur des potentialités dont regorgent les deux pays parce que les dits accords ne sont pas exploités au maximum soit par manque d'intérêts ou par faute de ratification et d'irrégularité des rencontres.

Ainsi, se développent en majeure partie les rapports commerciaux informels et formels dans sa minorité. Selon l'état des lieux fait sur base des données statistiques récoltés et la balance de paiement de 1992 à 1996 par le ministère de la coopération internationale de la République Démocratique du Congo.<sup>64</sup>

---

<sup>64</sup> Ministère de la coopération Internationale, Voici comment se présente l'état actuelle des échanges commerciaux entre la RDC et l'Angola de 1992 à 1996, Kinshasa Inédit, 1998

Le commerce frontalier formel ou légal est exercé par les opérations économiques régulières. Les échanges liés au commerce passent par les bureaux de douane et portent sur des produits industriels et agricoles mais leur valeur ne peut dépasser pour chaque opération 350 dollars (Art. 4 du protocole d'accord portant organisation du commerce frontalier et de coopération douanière)<sup>65</sup>.

Le trafic frontalier concerne les échanges entre les ménages des populations frontalières. Ces échanges s'articulent autour des produits de cru et répondent aux besoins de la consommation directe de dits ménages de part et d'autre de la frontière commune. Ces échanges ne reflètent pas une valeur commerciale véritable.

Il s'avère qu'une grande partie du commerce frontalier est frauduleux ou encore illicite. Ce commerce est exercé par les opérateurs économiques de part et d'autre.

***b. Du point de vue Politique***

Même si ce principe n'a plus de contenu politique pour faire assoir le régime en place mais rien ne nous empêche de parler de contenu politique à l'époque de feu président Mobutu. Comme nous l'avons déjà ci-haut, que relation à marcher en dent de scies.

Même si la grande commission mixte zairo – angolaise tenait ses sessions, elle était handicapée quant à son épanouissement car il n'y avait pas de rapprochement entre le président Edouardo dos Santos et le Marechal Mobutu. ce qui veut dire que les réunions dans le cadre de la grande commission mixte se limitaient au niveau ministériel.

Les ministres des affaires étrangères des deux pays se sont convenus en 1994 lors des concertations, parmi les points traités, de proposer la

---

<sup>65</sup> Protocole d'accord portant organisation du commerce frontalier et de coopération douanière, grande commission mixte entre la RDC et l'Angola, Kinshasa, 2007, art. 4

tenue du sommet des chefs d'états avant la fin de la même année. Ce qui n'aura pas eu lieu et cela, malgré l'invitation lancée en mai 1995 par la partie angolaise adressée à la partie zaïroise pour le déplacement de son président à Luanda.

Le président sud – africain Nelson Mandela avait même invité ces deux parties à une rencontre quadripartite Angola- Mozambique - république Sud – Africaine - Zaire à Pretoria en 1994 en vue de la normalisation des rapports entre ces quatre pays, dont le conflit en Angola ne cessait d'alimenter le débat politique. Ce qui n'aura pas lieu malgré L'acceptation des invitations.

*c. Du point de vue Militaire et Sécuritaire*

La position géographique de la République Démocratique du Congo qui fait de lui un pays partageant ses frontières avec neuf pays voisins, lui oblige de mener une politique sécuritaire concertée le long de ses frontières dans le cadre de la coopération dans le domaine de la défense.

A l'époque de Mobutu il n'y avait pas des liens très étroits surtout en matière de défense même si les deux pays devaient être en liaison. Cela, suite au manque de confiance réciproque dû à l'hospitalité accordé à l'UNITA, à travers des bases militaires.

**§ 2. La coopération entre la République Démocratique du Congo et l'Angola dès la prise du Pouvoir par Joseph Kabila**

Le changement de régime à Kinshasa fera de Luanda l'un des principaux alliés de la République Démocratique du Congo. Vite, l'on va sentir le réchauffement des relations entre les deux pays qui du reste n'aura pas des effets palpables suite à la guerre d'agression contre le pays de Laurent Désiré Kabila par ses voisins de l'Est tous les efforts seront donc mobilisés en faveur des opérations militaires.

C'est à ce titre que l'Angola se retrouvera parmi les trois pays ayant envoyé des militaires pour soutenir les forces armées congolaises faisant

face à l'agression armée. Il existerait peut être un accord de coopération militaire entre les deux pays.

C'est à cette période qu'il y aura des effets palpables de cette coopération notamment dans la cadre de la Grande commission mixte.

De 2004 à janvier 2006, cinq accords seront signés, nous retiendrons deux grands domaines ayant caractérisé les actions de cette grande commission mixte :

- Le domaine politico – diplomatique : contrôle des frontières, l'unification du pays, la création des conditions pour la réalisation des élections générales
- Le domaine de la défense et sécurité : la formation générale de la police nationale congolaise et celle de la police d'intervention rapide axée sur l'anti – émeute, l'anti – terroriste et l'anti – crime.

### **§ 3. Les Actions Défavorisant le Bon Voisinage**

Comme relevé dans les lignes précédentes, cette coopération a été en 2006, d'un grand apport quant à l'organisation des élections pour la mise en place des nouvelles institutions mettant ainsi fin à la crise de légitimité qui caractérisait la République Démocratique du Congo depuis des décennies.

Après les élections, la grande commission mixte a continué avec les travaux d'intérêts communs en tenant à des différentes échéances, les réunions et les consultations des groupes d'expert.

Et cela, jusqu'à ce qu'en janvier 2007, les autorités locales congolaises (province du Bandundu, dans les localités frontalières de l'Angola) confirment le déplacement forcé de leurs villages d'origine, des populations congolaises par la police angolaise.

De l'autre côté, dans la province du Bas – Congo, l'on signale la destruction des bornes frontalières par l'Angola et le déplacement de sa frontière à l'intérieur de la République Démocratique du Congo dans le district de la Lukaya.

En outre, on parle de l'exploitation par la République d'Angola de l'offshore profond de la République Démocratique du Congo. Tous ces problèmes vont constituer des entraves qui ne permettront pas à la Coopération République Démocratique du Congo – Angola d'évoluer paisiblement. Le climat politique va de nouveau se refroidir et on assistera à des expulsions réciproques des populations de par et d'autre.

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut que la République Démocratique du Congo et la République d'Angola partagent une longue frontière de plus de 2000 Km. Les provinces Congolaises voisines de l'Angola comme le Bandundu et le Bas – Congo ont été occupés sans avis préalable du gouvernement congolais par les forces angolaises qui font état d'une récupération de leur espace.

***a. Le cas du territoire de Kahemba dans la province de Bandundu***

Territoire frontalière de l'Angola, Kahemba a été l'objet d'occupation de la part des policiers Angolais. Ces derniers ont délogés des populations autochtones sous prétexte que cette partie longtemps administré par la République Démocratique du Congo appartiendrait à leur patrie.

Cette nouvelle a donnée une préoccupation au sein de l'opinion publique interne, car les congolais toujours jaloux de leur intégrité territoriale, ne sont pas prêts à céder un seul centimètre de leur territoire national.

Après des enquêtes du gouvernement et du parlement, ce dernier confirme qu'il y a bel et bien conflit frontalier entre les deux pays, avant d'être confirmé dans les déclarations diplomatiques des deux pays plus tard.

Mais ce problème, est traité au sein d'une commission technique quadripartite faisant ainsi appel à leurs ex – métropoles pour plus des précisions jusqu'au moment où nous mettons ceci en papier, cette commission quadripartite n'a pas encore dit son mot. Croyons donc que la vérité sera rétablie et que les deux protagonistes s'en soumettront.

***b. Le cas de la Province du Bas – Congo***

Signalons que l'année 2009 était marquée par la présence des policiers angolais sur le sol congolais notamment dans les villages ci-dessous :

- Savakunzi (le 19 février 2009),
- Kunzi (le 28 février 209) ;
- Kiando et Kimbula (le 1er mars 2009)<sup>66</sup>.

Avant l'occupation par « UNITEL (CABINDA », une société angolaise de communication, de la zone neutre située dans la localité frontalière de Yema (Moanda).

De sa part, la République démocratique du Congo avait demandé à la République d'Angola de respecter tous les engagements prisent par les deux parties et d'appliquer les dispositions pertinentes des instruments juridiques internationaux en la matière.

***c. Le problème de l'exploitation des ressources pétrolières entre les deux pays***

Il se trouve à ce jour que l'offshore profond de la République Démocratique du Congo est exploité par la République d'Angola. Des négociations sont ouvertes depuis des années 80 sans qu'il y ait une proposition concrète de la partie Angolaise.

Le projet de pose d'un sea – line (Gazoduc) pour transporter la production gazière de Cabinda à Soyo « Canyon » par chevron, une entreprise

---

<sup>66</sup> Ministère de la Coopération Internationale et Régionale, Aide Mémoire de la 9ème de la grande commission mixte République Démocratique du Congo-Angola, Kinshasa, 2009, p.2

pétrolière et gazière, a obligée la partie angolaise à renouveler le dialogue avec la République Démocratique du Congo. Un accord combinant l'exploitation de la zone commune et le projet du gazoduc de chevron a été signé par le Ministère des Hydrocarbures et adopté par le parlement de la République Démocratique du Congo. Cet accord constitue néanmoins un pas vers les négociations des frontières maritimes entre les deux états.

La République Démocratique du Congo et l'Angola étaient signataires de la convention de Genève du 29 avril 1958 sur le droit maritime, ces deux pays ont également ratifié la convention des nations unies sur le droit maritime international (UNCLOS) de 1982. A cet effet, la République Démocratique du Congo est en droit de réclamer sa zone économique exclusive (EEZ) d'environ 37 Km.

Outre la signature de l'accord combinant l'exploitation de la zone commune et le projet gazoduc de chevron, la République Démocratique du Congo a institué deux commissions permanentes de suivie de la question de frontières et plateau continental. Il s'agit de :

- La commission d'étude permanente des frontières (CEPF)
- La commission d'étude sur le plateau continental (CEPC)

En guise d'action déjà entreprise par la République Démocratique du Congo, celle – ci a déposé une requête préliminaire en 2009 en attendant le dépôt de la requête définitive en 2014 au près des instances compétentes des nations unies en charge des questions des frontières internationales.<sup>67</sup>

Le Ministère des hydrocarbures avait pour sa part inscrit ce problème des frontières maritimes entre les deux pays, la question de l'offshore profond de la République Démocratique du Congo dans le programme d'intervention au cap IV du congrès Africain du pétrole tenu à Kinshasa sur les exposées scientifiques.

---

<sup>67</sup> Ministère des Hydrocarbures, Fiche technique de la Grande Commission Mixte République Démocratique du Congo-Angola, Kinshasa, 2009, p.3

**d. Les entraves politiques et militaires**

Au nombre des entraves politiques et militaires de la coopération entre l'Angola et la République Démocratique du Congo, nous pouvons citer la faible fréquence de la visite de l'autorité Angolaise à Kinshasa, les expulsions des populations, les incursions des militaires angolais sur le territoire congolais.

Il est très important dans les relations diplomatiques entre deux pays, que les chefs d'Etats se rendent visite. Mais en ce qui concerne la République d'Angola, son chef d'Etat n'a foulé le sol congolais que deux fois. La première fois, il venait assister aux obsèques de son homologue congolais et allié, le feu président Laurent- Désiré Kabila ; la seconde fois, c'était pour l'investiture de Joseph Kabila, président élu des élections de 2006 ; même lorsque Kinshasa accueille des sommets de la SADC ou de la CEEAC, organisations dont l'Angola est lui aussi membre, il envoie son ministre des affaires étrangères et pourtant le président congolais Joseph Kabila a beaucoup foulé le sol angolais même dans la période de vives tensions (dans le cadre de la cette grande commission mixte, pour l'ouverture de la CAN/ANGOLA – 2010 ; ...). La dernière visite de travail date de l'année 2010 sur invitation de son homologue José Edouardo dos Santos. Et en revanche, le président Joseph Kabila a invité son homologue angolais à Kinshasa mais jusqu'aujourd'hui il l'attend.

Les Congolais victimes des expulsions massives et intempestives ont subis des traitements inhumains, cruels et dégradants de la part des forces de l'ordre, des militaires et des autorités de l'immigration de la République d'Angola.

Le gouvernement congolais a enregistré le 02 juin 2008, des cas d'expulsions massives de 21.022 hommes, femmes et enfants congolais conduits à la frontière de Tunganya vers Tembo, qui habitaient le zones frontalières et minières de l'Angola, notamment celles situées dans les régions de Lunda Norte,

nganakanga et Kapemba ; jusqu'en septembre 2009, on a enregistré plus de 100.000 citoyens congolais expulsés vers les zones frontalières de Yema, Tshanga – Nord, Tshanga – sud, Tshela, etc.

Le gouvernement de la République Démocratique du Congo a déploré le fait que ces expulsions sont devenues cycliques et toujours menées de façon unilatérale par le gouvernement Angolais. D'où il pense que c'est dans le droit des autorités angolaises d'expulser les congolais vivant en situation irrégulière sur leur territoire mais aussi une obligation, surtout un devoir de respecter les règles internationales en matière des droits de l'homme en tenant préalablement informée la représentation diplomatique de la République Démocratique du Congo. Comme pour réagir, Kinshasa expulse à son tour des Angolais vivants sur son territoire en situation irrégulière.

### **SECTION III : ETAT DE LIEU ET PERSPECTIVES**

#### **§ 1. ETAT DE LIEU**

Au regard de tout ce que nous venons de dire ci-haut, nous sommes en mesure de dire que l'état de lieu de ce rapport diplomatique entre la République Démocratique du Congo et la République d'Angola, cette relation est en bon terme. Parce que, les deux pays entretiennent de relation diplomatique et malgré les problèmes entre ces deux Etats, aucun n'Ambassadeur n'a été rappelé en consultation dans son pays, moins encore la fermeture des missions diplomatiques. Les deux pays ont préférés de recourir à la négociation, à la cour internationale de Justice et en privilégiant les principes de bon voisinage, de règlement pacifique des différends, et enfin au non recours à la force.

Même si du point de vue politique et diplomatique, qu'il y a l'absence de président angolais sur le sol congolais, mais nous croyons encore qu'il de bonne relation diplomatique et politique, parce que lors de la dernière visite du président congolais en Angola en 2010, ce dernier a invité son homologue angolais en visite à Kinshasa.

## § 2. PERSPECTIVE

La République Démocratique du Congo et l'Angola sont deux Etats voisins qui sont obligés de par leur position géographique, d'asseoir une politique de bon voisinage, de par les liens historiques qui unissent leurs peuples à développer des relations de fraternité et d'amitié, de se solidariser pour l'exploitation des ressources communes et d'échanges.

La nature du système international étant ce qu'elle est, les deux états doivent néanmoins appuyer l'Union Africaine sur le respect de sa charte en matière de règlement pacifique des conflits. En ce qui les concerne, la République Démocratique du Congo et l'Angola doivent privilégier la voie du dialogue dans le cadre de la grande commission mixte. Pour ne pas laissé dominer l'instinct belliqueux.

Nous pouvons donc prétendre que les rapports entre les deux Etats sont existants même s'il existe quelques foyers de tension qui hypothèquent l'avenir de leur coopération bilatérale. Cela se manifeste par cette volonté commune d'aller de l'avant en prenant langue chaque fois que survient un problème dans le cadre de la grande commission mixte. Cet élan de dialogue et de concertation doit continuer pour permettre à ces deux états de préserver et de consolider la paix chèrement acquise.

C'est la seule condition pour remplir les objectifs du millénaire à l'instar du développement durable. Si cette maturité politique se prouve jusqu'au règlement pacifique de leurs conflits, ce serait un bel exemple pour les Etats de la région et surtout pour les organisations sous – régionales et régionales dont ils sont tous deux membre, Une fierté pour le continent africain réputé de tous les mots.

### § 3. Suggestion

Pour ce faire, nous pensons que les nouvelles perspectives pour une coopération prometteuse entre l'Angola et la République Démocratique du Congo se fondent sur la volonté ferme des dirigeants politiques de tout mettre en œuvre pour la consolidation de rapport diplomatique entre les deux pays, le renforcement de la coopération dans les secteurs d'intérêts communs mais surtout d'appuyer l'Union Africaine pour le respect de sa charte en ce qui concerne le règlement pacifique des conflits.

Ce faisant, il est satisfaisant que ces trois points ressortent des résolutions qui ont été lus dans le communiqué final clôturant la fin de la visite de travail qu'a effectué le Président Congolais Joseph Kabila le 20 septembre 2010 à Luanda sur invitation de son homologue Angolais, José Eduardo Dos Santos.

## CONCLUSION

Au terme de notre étude, il convient de confirmer que les rapports diplomatiques entre la République Démocratique du Congo et la République d'Angola, au regard du principe du bon voisinage, sont au bon fixe, malgré les problèmes frontaliers de Kahemba et de SOYO qui veulent entraver cette relation.

Il sied d'abord, de comprendre que la République Démocratique du Congo, est un pays qui offre son hospitalité à tout le monde en général et en particulier aux frères angolais venant à la queue d'une vie meilleure. Mais lors de l'élaboration de notre travail, nous avons constaté que la relation diplomatique entre ces deux Etats est émaillée des hauts et des bas. Tantôt, la RDC accuse l'Angola de violer son intégrité territoriale soit, ce dernier accuse la RDC de protéger, d'héberger et de fournir les rebelles angolais pour déstabiliser le pouvoir en place à la deuxième République. Actuellement, la République d'Angola semble jouer le jeu de Ping pong en violant le principe des Nations Unies du respect de l'intégrité et intangibilité territoriale de la République Démocratique en occupant son territoire sans l'accord préalable de ce dernier. Et malgré les accords signés entre les deux parties pour l'exploitation commune de pétrole mais l'Angola, l'exploite de manière unilatérale. Et enfin, nous ne saurons clore sans parler la façon que les ressortissants congolais en Angola sont rapatriés au Congo. Ces abscisses mettent en mal la bonne marche de la relation diplomatique entre ces deux Etats au regard du principe du bon voisinage, qui vise à promouvoir le développement économique entre les deux pays voisins.

Tout au long de notre étude, nous avons eu à analyser la relation diplomatique entre l'Angola et la République Démocratique du Congo depuis 2001 jusqu'à nos jours. Nous avons par cette occasion passer en revue les différents instruments juridiques de coopération existant entre les deux pays,

épingler les problèmes qui rongent cette coopération avant d'en donner une petite vision pour les jours à venir.

Ainsi, nous avons relevé ici le bien fondé pour les deux pays en voie de développement, de bannir tout ce qui pourrait les empêcher de chercher chacun le bonheur de son peuple. Cette volonté doit passer par le renforcement de la coopération dans les secteurs d'intérêt commun. Cela permettrait aux deux peuples, unis par les liens historiques, de fraternité et d'amitié de vivre en paix car ils ont été longtemps meurtris par les conflits armés. Cette rationalité, le continent noir en a grandement besoin pour son intégration.

Concernant la République Démocratique du Congo qui est un scandale géologique, les dirigeants et le peuple congolais devront savoir qu'il ne suffit pas de posséder des ressources naturelles, faut-il encore être capable de les protéger pour faire face à la convoitise étrangère. Ces ressources naturelles font du congolais, un peuple en danger permanent.

Car, nous risquons de subir si l'on y prend garde après la guerre des minerais, des autres guerres. Cette foi-ci, celle du pétrole, de l'eau et pourquoi pas de la forêt ?

## BIBLIOGRAPHIE

### I. Documents Officiels

1. Assemblée Générale des Nations Unies, Recueil des textes pour le dialogue inter congolais, 42<sup>ème</sup> année, n°spécial, mai 2001.
2. Charte des Nations Unies.
3. Ministère des Affaires Etrangères, Aide Mémoire sur les relations Zairo - angolaises, Inédit, Kinshasa, Janvier 1997.
4. Ministère des Hydrocarbures, Fiche technique de la Grande Commission Mixte République Démocratique du Congo-Angola, Kinshasa, 2009.
5. Ministère de la Coopération Internationale et Régionale, Aide Mémoire de la 9ème de la grande commission mixte République Démocratique du Congo-Angola, Kinshasa, 2009.
6. Ministère de la coopération Internationale, Voici comment se présente l'état actuelle des échanges commerciaux entre la RDC et l'Angola de 1992 à 1996, Kinshasa, 1998.
7. Procès Verbal des travaux préparatoires relatifs à la visite officielle du Président de la République Démocratique du Congo Joseph KABILA KABANGE en République d'Angola. Luanda du 24 au 30 juillet 2007.
8. Protocole d'accord portant organisation du commerce frontalier et de coopération douanière, grande commission mixte entre la RDC et l'Angola, Kinshasa, 2007.
9. Résolutions 1236-XII de 1957, 1301-XIII de 1958 et 2129-XX de 1965, de conseil de sécurité des Nations Unies.

## II. Ouvrages

1. ALBERT F., Essai sur la Diplomatie Nouvelle, éd. Pédore, Paris, 1950.
2. ALBERT, B., la Politique Française de Coopération, tome XXX, éd. Organisation, Paris, 1979.
3. Dictionnaire Robert Méthodique, Montréal, édite, 1998
4. GRAWITZ.M., Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 1990.
5. KABAMBA WA KABAMBA, Traité de Droit Diplomatique, éd. Universitaires Africaines, Kinshasa, 2009.
6. KUYUNSA. B et SHOMBA. K., Initiation aux Méthodes de Recherche en Sciences Sociales, Puz, Kinshasa, 1995.
7. LABANA, L, A et LOFEMBE, B., Coopération internationale : évolution et approches théoriques, Kinshasa, Médiaspaul, 2006.
8. LABANA, L, A ET LOFEMBE, B., Politique Etrangère de la République Démocratique du Congo : Structures, Fonctionnement et Manifestations, éd. Siruis, Kinshasa, 2009.
9. LABANA L, A et LOFEMBE, B, Recherche Scientifiques, Cerdurke, Kinshasa, 2009
10. Larousse Encyclopédie 2003, Larousse, Paris, 2003.
11. MERLE, M., La Politique Etrangère, Paris, Presses Universitaire de France, 1984.
12. PANCRASCIO J, P., Dictionnaire de la Diplomatie, éd. Microbus, Paris, 1998.
13. PAUL, R., Institutions et Relations Internationales, Paris, Collection Themis, 1980.
14. PIERRE, A, M., La Révolution Angolaise, société l'Action d'édition et de presse, Tunis, 1966.

15. PINTO, R et MADELEINE, G., Méthodes de Recherches en sciences sociales, Dalloz, Paris, 1978. inédit
16. SHOMBA, K., Méthodes de la recherche scientifique, éd. MES, Kinshasa, 2003. inédit
17. SHOMBA, K., Méthodologie de la Recherche Scientifique, Kinshasa, MES, 2006. inédit
18. YOKO YAKEMBE, Traité de Droit Diplomatique, éd. PUZ, Kinshasa, 1983.

### **III. Articles des Revues**

1. ESSOLOMWA, N .E.L. , « L'Angola vendue ! », in Elima Diplomatique, sans n°, Kinshasa, février 1976.
2. François s., « Il avait ses entrées dans le monde des grands », J.A intelligent, n° 2147 du 4 au 10 Mars 2002.
3. NAUDE, P, F., « La reconstruction comme moteur du développement », in Jeune Afrique Hebdomadaire Indépendant, n0 248, septembre, 2008.
4. NAUDE, P, F., « La démocratie en marche ? », in jeune Afrique Hebdomadaire international indépendant, n°2488, Septembre 2008.

### **IV. Notes des Cours**

1. BIYOYA M, K., Théories et doctrines des R.I., G.3 R.I., FSSAP, U.T.B.C., 2007-2008
2. DIUR K., Théories des Relations Internationales, G2 RI, Unikin, 1996.
3. KABEYA TSHIKUKU., L., Economie de Développement, G2 Economie, Fac Economie, Unikin, 2010-2011. inédit
4. KINGHOMBE W, K., Méthodes des Recherches en Sciences Sociales, G3 SPA, Fssap, Unikin, 2000 inédit
5. LOKULUTU B., Théories des Relations Internationales, G2 RI, Unikin, 2001-2002. inédit

6. MPWATE, NDAUME, Théorie de la Coopération Internationale, L2 RI, Fssap, Unikin, 2009-2010 inédit
7. MUSAO CELESTIN, Histoire Politique du Congo, G1 RI, FSSAP, UNIKIN, 2008-2009. inédit
8. NTUAREMBA, O, L., Droit International du Développement, L2 RI, UNIKIN, 2009 - 2010. inédit
9. OMEONGA ONAKUDU, Histoire Diplomatique, G2 RI, Fssap, Unikin, 2009-2010 inédit
10. SAMBA KAPUTU, Histoire Politique du Congo, G1 RI, Fssap, Unikin, 2005-2006 inédit
11. YEWAWA, Droit International Public, G2 RI, Fssap, Unikin, 1994-1995 inédit
12. YEZI, Droit Diplomatique et Consulaire, G3 RI, Fssap, Unikin, 2000-2001 inédit
13. TUATADILA, N, V., la Politique Extérieure du Zaïre sous la 2<sup>ème</sup> République et l'intérêt national, ULK, 1993.
14. ZORGBIBE, Dictionnaire diplomatique internationale, PUF, 1988.

## **V. Mémoires et TFC**

1. BADIKA, N, E., la Coopération Bilatérale entre la RDC et l'Angola, Mémoire, RI, Fssap, Unikin, 2009-2010, inédit.
2. MAKAMBO K, C., L'Implication des Accords Sino-congolais sur les Relations Diplomatique entre la RDC et la Belgique, TFC, RI, Fssap, Unikin, 2007-2008, inédit.
3. TUATADILA.N,V, La politique extérieur de Zaïre sous la 2<sup>ème</sup> république et l'intérêt national, ULK, 1992-1993, inédit

## **VI. Webographie**

1. Encyclopédie Libre sur [www. Wikipedia](http://www.Wikipedia.org)
2. <http://fr.www.Wikipedia.org/%c3%conomie> de la R%c3%A9publique.d%c3%A9

## TABLE DES MATIERES

<b>In Memoriam</b> .....	<b>i</b>
<b>Dédicace</b> .....	<b>ii</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>iii</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
1. Présentation du Sujet .....	1
2. Problématique .....	2
3. Hypothèses du Sujet.....	3
4. Choix et Intérêt du Sujet.....	5
5. Méthodes et Techniques.....	6
a. Méthodes .....	6
b. Techniques .....	8
6. Délimitation du Sujet.....	8
7. Difficultés Rencontrées .....	9
8. Plan Sommaire.....	9
<b>CHAPITRE I : CONSIDERATIONS GENERALES</b> .....	<b>11</b>
SECTION I : Déblayage Conceptuel.....	11
§ 1. Rapport Diplomatique .....	11
§ 2. Diplomatie .....	11
§ 3. BON VOISINAGE.....	13
§ 4. COOPERATION .....	14
§ 6. POLITIQUE ETRANGERE .....	17
SECTION II : PRESENTATION DES ACTEURS .....	19
§ 1. PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO .....	19
§ 1.1. Situation Géographique.....	20
§ 1.2. Situation Démographique .....	21
§ 1.3. Ressources Naturelles .....	23
§ 1.4. Situation Socioéconomique.....	27
§ 1.5. Situation Historico-politique .....	30
<b>5.2. Politique</b> .....	<b>30</b>
Section II : PRESENTATION DE L'ANGOLA .....	31
§ 1. Situation Géographique.....	31
§ 3. Situation Socioéconomique.....	33
§ 5. Situation Historico-politique.....	34
<b>CHAPITRE II : LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA RDC ET L'ANGOLA</b> .....	<b>41</b>
SECTION I : Etablissement de Relation Diplomatique .....	41

§ 1. Historique et Evolution.....	41
§ 2. Cadre de Relation Diplomatique entre ceux Etats. ....	42
SECTION II : Domaines et Cas d’Illustration de la Coopération.....	44
§ 1. Le domaine militaire et sécuritaire.....	44
§ 2. Domaine Politique et Diplomatique .....	45
§ 3. Le domaine économique .....	46
<b>CHAPITRE III : Le Bon Voisinage et la Relation Diplomatique entre la République Démocratique du Congo et La République d’Angola.....</b>	<b>50</b>
SECTION I : LE Bon Voisinage dans la Diplomatie Congolaise .....	50
§ 1. Origine du Bon Voisinage .....	50
§ 2. Fondement du Bon Voisinage.....	51
§ 3. Contenu du Bon Voisinage .....	52
SECTION II : Bon Voisinage et Relation Diplomatique entre la République Démocratique du Congo et la République d’Angola .....	54
§ 1. Les Actions Favorisant le Bon Voisinage.....	54
§ 2. La coopération entre la République Démocratique du Congo et l’Angola dès la prise du Pouvoir par Joseph Kabila .....	57
§ 3. Les Actions Défavorisant le Bon Voisinage.....	58
SECTION III : ETAT DE LIEU ET PERSPECTIVES.....	63
§ 1. ETAT DE LIEU.....	63
§ 2. PERSPECTIVE.....	64
§ 3. Suggestion .....	65
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>66</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>68</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>72</b>